

RAPPORT ANNUEL 2011

---

# FORESTIÈRE ÉQUATORIALE

## CONSEIL D'ADMINISTRATION

AU 22 MARS 2012

---

Françoise Aïdara

Président du Conseil d'administration

Gilles Alix

Représentant Société Bordelaise Africaine

Cédric de Bailliencourt

Hubert Fabri

Jean-Philippe Hottinguer

Philippe Labonne

Directeur général

---

## INFORMATION FINANCIÈRE

Cédric de Bailliencourt

Directeur financier

Tél. +33 (0) 1 46 96 46 73

Fax +33 (0) 1 46 96 48 76

Emmanuel Fossorier

Relations investisseurs

Tel. +33 (0) 1 46 96 47 85

Fax +33 (0) 1 46 96 42 38

## RAPPORT FINANCIER ANNUEL

<b>4</b>	<b>Rapport de Gestion</b>
5	Rapport du Conseil
15	Rapport du Président sur la composition, les conditions de préparation et d'organisation des travaux du conseil, ainsi que sur les procédures de contrôle interne et de gestion des risques
24	Rapport des Commissaires aux comptes établis en application de l'article L.225-235 du Code de commerce sur le rapport du Président du conseil d'administration
<b>25</b>	<b>États financiers consolidés</b>
26	Bilan consolidé
27	Compte de résultat consolidé
28	Etat du résultat global consolidé
29	Variation de la trésorerie consolidée
30	Variation des capitaux propres consolidés
31	Annexe aux comptes consolidés
41	Notes sur le bilan
50	Notes sur le compte de résultat
52	Autres informations
55	Honoraires des contrôleurs légaux des comptes et des membres de leurs réseaux
55	Liste des sociétés consolidées
56	Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés
<b>57</b>	<b>Comptes annuels</b>
58	Bilan
60	Compte de résultat
61	Résultat de la société au cours des cinq derniers exercices
61	Filiales et participations
62	Rapport général des Commissaires aux comptes
64	Rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions réglementées
<b>66</b>	<b>Résolutions présentées à l'Assemblée Générale ordinaire du 5 juin 2012</b>
<b>68</b>	<b>Autres informations réglementées</b>
69	Attestation du rapport financier annuel
69	Document d'information annuel

# Rapport de Gestion

- 5 Rapport du Conseil
- 15 Rapport de la Présidente sur la composition, les conditions de préparation et d'organisation des travaux du conseil, et sur les procédures du contrôle interne
- 24 Rapport des Commissaires au compte établi en application de l'article L.225-235 du Code de commerce sur le rapport de la Présidente du conseil d'administration

# RAPPORT DE GESTION

## RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Conformément aux dispositions légales entrées en vigueur à compter du 1<sup>er</sup> Janvier 1998, le bilan, le compte de résultat de l'exercice 2011 sont présentés selon les normes du plan comptable de l'Union Economique et Monétaire de l'Ouest Africain (UEMOA) dénommé « Système Comptable de l'Ouest Africain » (SYSCOA).

### RÉSULTATS AU 31 DÉCEMBRE 2011

#### COMPTES CONSOLIDÉS

Le résultat net consolidé, à -210 millions de francs CFA contre 1 719 millions de francs CFA en 2010, intègre les résultats du chemin de fer Sitarail, qui relie la Côte d'Ivoire au Burkina Faso, fortement perturbé par les événements de Côte d'Ivoire.

#### CHIFFRES CLÉS CONSOLIDÉS

(en millions de CFA)	2011	2010
chiffre d'affaires	25 119	33 247
Résultat opérationnel	(474)	2 207
Résultat financier	360	79
impôts	(96)	(567)
<b>Résultat net</b>	<b>(210)</b>	<b>1 719</b>
dont part du Groupe	(102)	780

#### COMPTES ANNUELS

Le résultat net social s'élève à -16 millions de francs CFA, contre 39 millions de francs CFA en 2010, en raison d'une baisse significative des dividendes reçus.

#### TRÉSORERIE

La trésorerie s'élève à 2,5 milliards de francs CFA au 31 décembre 2012 contre 3,0 milliards de francs CFA un an plus tôt.

#### PARTICIPATIONS

##### **SOFIB (65,98 %)**

SOFIB gère principalement sa participation dans la société Sitarail dont elle détient 66,99% du capital.

##### *SITARAIL*

L'année 2011 a été fortement marquée par les événements en Côte d'Ivoire qui ont entraîné l'arrêt complet du chemin de fer reliant la Côte d'Ivoire au Burkina Faso durant deux mois, entre février et avril 2011.

L'activité marchandises a redémarré fin avril 2011 et le transport de voyageurs fin juin 2011.

Dans ce contexte, les volumes transportés sont nettement inférieurs à ceux de 2010. Le chiffre d'affaires 2011 de Sitarail s'établit à 25 119 millions de francs CFA, en retrait de 24% et le résultat opérationnel est en perte, à - 411 millions de francs CFA, contre 2 276 millions de francs CFA en 2010.

L'activité s'est déroulée dans un contexte de grave crise post-électorale à l'issue de l'élection présidentielle ivoirienne de Novembre 2010 :

- la suspension de toutes les activités de SITARAIL de Février à fin Avril 2011, sur ordre des autorités militaires de l'époque,
- l'embargo sur les ports ivoiriens (Abidjan et San Pedro) décidé par la communauté internationale (Union Européenne, Etats Unis, ...)

Cette situation a entraîné une baisse des tonnages transportés à 705 mille tonnes, représentant un volume inférieur de plus de 25% par rapport aux attentes du budget.

Les produits les plus affectés par cette situation ont été :

Les hydrocarbures : La SONABHY (Burkina Faso), important client de Sitarail a recherché d'autres sources d'approvisionnement notamment au Nigéria.

Les conteneurs : L'embargo sur les ports ivoiriens a fortement affecté le trafic conteneurs. Cependant on a pu noter au mois de décembre une légère reprise du trafic signifiant un retour progressif des opérateurs économiques sur l'axe d'Abidjan.

Les engrais : Le transport d'engrais à destination du Burkina Faso est en retrait de 36,5 milliers de tonnes indiquant également un retard sur le début de la campagne.

Le coton : Le trafic a également connu une baisse significative par rapport à 2010.

Le trafic voyageurs : Les recettes ont chuté de 38%. Cette baisse est due à l'arrêt du trafic voyageurs de fin février à fin juin 2011 et à la suppression du train omnibus par manque de locomotives disponibles.

Par ailleurs on peut noter pour le mois de décembre une bonne tenue des tonnages de céréales transportées (20,1 milliers de tonnes contre 14,1 milliers de tonnes prévues au budget).

La suspension des circulations et la baisse de l'activité engendrent parallèlement des diminutions de charges sur les consommables d'exploitation, la manutention des conteneurs et les services extérieurs.

Pour l'exercice 2012, SITARAIL ambitionne de retrouver l'activité qui était celle prévue pour 2011 avant la crise avec un volume de 940 milliers de tonnes pour un chiffre d'affaires de près de 35 Milliards Francs CFA.

Sitarail devrait bénéficier de la reprise progressif du trafic des hydrocarbures et de la reprise du trafic conteneurs, soutenu par le transport par conteneurisation des huiles végétales.

## AFFECTATION DU RÉSULTAT DE L'EXERCICE

Le compte de résultat 2011 se solde par une perte de 15 678 554 Francs CFA qui, augmenté du report à nouveau de l'année précédente soit 4 755 314 095 Francs CFA, forme un montant distribuable de 4 739 635 541 Francs CFA que nous vous proposons de répartir de la manière suivante :

### (en FCFA)

Dividende (en ce compris le statutaire de 5% attribué aux 141 333 actions de nominal FCFA 2 500)	466 398 900
Report à nouveau	4 273 236 641

La répartition totale en faveur des actionnaires soit 466 398 900 Francs CFA avant retenue à la source de l'IRVM d'un montant total de 55 967 868 Francs CFA représentera un dividende brut de 3 300 Francs CFA (5,031€) soit net 2 904 Francs CFA (4,427 €) par action du nominal de 2 500 Francs CFA, payable à partir du 18 Juin 2012 :

- Pour 2 904 Francs CFA au siège social, avenue Christiani Treichville 01- BP 40822 Abidjan 01 République de Côte d'Ivoire.
- Pour 4,427 Euros aux guichets du CM-CIC titres contre estampillage des certificats ou remise du coupon n°73 des actions au porteur.

## DISTRIBUTION DES DIVIDENDES AU TITRE DES TROIS DERNIERS EXERCICES

Conformément aux dispositions légales, le tableau suivant récapitule le montant des dividendes par action, mis en distribution au titre des trois exercices précédents :

Exercice	2010	2009	2008
Nombre d'actions	141 333	141 333	141 333
Dividendes net (en FCFA)	2 904	2 904	12 122
Dividendes net (en euros)	4,43	4,43	18,48
Montant distribué (en millions d'euros)	0,62	0,62	2,61

## RENSEIGNEMENTS CONCERNANT L'ACTIONNARIAT

Principaux actionnaires ou groupe d'actionnaires au 31 décembre 2011 :

	% du capital
Compagnie du Cambodge	64,22
Financière du Champ de Mars	28,85
SFA SA	4,07
Autres sociétés du Groupe Bolloré	0,32
<b>Sous total groupe Bolloré</b>	<b>97,46</b>
Public	2,54
<b>Total</b>	<b>100</b>

## ÉVOLUTION DU COURS DE L'ACTION

en euros (moyenne mensuelle)



Les cours de bourse ont évolué comme suit :

(en euros)	
Cours au 31 décembre 2010	302,00
Cours au 31 décembre 2011	350,00
Cours au 1 <sup>er</sup> mars 2012	350,00

Au 1er mars 2012, la capitalisation boursière de la Forestière Équatoriale s'élève à 49 millions d'euros.

## PRISES DE PARTICIPATIONS

PRISES DE PARTICIPATIONS DIRECTES : néant

PRISES DE PARTICIPATIONS INDIRECTES : néant

## CONVENTIONS DE L'ARTICLE 438 DE L'ACTE UNIFORME RELATIF AU DROIT DES SOCIÉTÉS COMMERCIALES ET AU GROUPEMENT D'INTÉRÊT ÉCONOMIQUE

Nous vous demandons d'approuver le rapport spécial de vos Commissaires aux Comptes sur les conventions visées à l'article 438 de l'Acte Uniforme.

## INDEMNITÉS DE FONCTION

Le montant global des indemnités de fonction pouvant être alloué par le Conseil d'Administration à ses membres a été fixé par l'assemblée générale ordinaire du 17 juin 2011 à 5 060 000 Francs CFA jusqu'à nouvelle décision de l'Assemblée Générale.

La répartition des indemnités de fonctions est réalisée, conformément à la décision du Conseil d'administration, par parts égales au prorata de la durée de l'exercice des fonctions d'administrateurs.

## INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

ÉLÉMENTS SUSCEPTIBLES D'AVOIR UNE INCIDENCE EN CAS D'OFFRE PUBLIQUE (ARTICLE L. 225-100-3 DU CODE DE COMMERCE)

### **Structure du capital de la société**

Se reporter au paragraphe « Renseignements concernant l'actionnariat de la société au 31 décembre 2011 ».

### **Restrictions statutaires à l'exercice des droits de vote et aux transferts d'actions ou clauses des conventions portées à la connaissance de la société en application de l'article L.233-11 du Code de commerce**

Néant.

### **Participations directes ou indirectes dans le capital de la société dont elle a connaissance en vertu des articles L.233-7 et L.233-12**

Se reporter au paragraphe « Prise de Participations ».

### **Détenteurs de titres comportant des droits de contrôle spéciaux et leur description**

Néant.

### **Mécanismes de contrôle prévus dans les systèmes d'actionnariat du personnel, accords entre actionnaires dont la société a connaissance et pouvant entraîner des restrictions au transfert d'actions et à l'exercice des droits de vote**

Néant.

### **Règles applicables à la nomination et au remplacement des membres du Conseil d'administration et à la modification des statuts de la société**

Les statuts prévoient que la société est administrée par un Conseil d'administration composé de trois membres au moins et de douze membres au plus, sous réserve de la dérogation prévue par l'Acte Uniforme en cas de fusion.

Les membres du Conseil sont nommés par l'Assemblée générale ordinaire. La durée de leurs fonctions est de six années au plus.

Dans la limite du tiers de son effectif, le Conseil peut comprendre des administrateurs non actionnaires, à condition que la société compte au moins quatre actionnaires.

Les règles relatives à la modification des statuts de la société sont celles prévues par la loi.

### **Pouvoirs du Conseil d'administration, en particulier émission ou rachat d'actions**

Néant.

### **Accords conclus par la société, modifiés ou prenant fin en cas de changement de contrôle**

Néant.

### **Accords prévoyant des indemnités pour les membres du Conseil d'administration ou les salariés s'ils démissionnent ou sont licenciés sans cause réelle ou sérieuse ou si leur emploi prend fin en raison d'une offre publique**

Néant.

## TABLEAU DES DÉLÉGATIONS EN COURS DE VALIDITÉ

Néant.

## ÉTAT RÉCAPITULATIF DES OPERATIONS MENTIONNÉES A L'ARTICLE L.621-18.-2 DU CODE MONÉTAIRE ET FINANCIER, RÉALISÉES AU COURS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2011

Néant.

## MANDATS EXERCÉS PAR LES MANDATAIRES SOCIAUX

Conformément aux dispositions de l'Article L.225-102-1 alinéa 3, nous vous rendons compte ci-après de la liste de l'ensemble des mandats et fonctions exercés dans toute société par chaque mandataire social durant l'exercice.  
Le conseil du 31 août 2010 s'est prononcé pour la dissociation des fonctions de Président et de Directeur général.

### Françoise Aidara, Présidente du Conseil d'Administration

Date d'entrée en fonction : 5 juin 2007 <sup>(R)</sup>

Date d'expiration de fonction : 31/12/2012

#### Fonctions et mandats exercés dans des sociétés françaises

##### Fonctions et mandats exercés au sein du Groupe Bolloré

- Présidente du conseil d'administration de Forestière Equatoriale\* ;
- Administrateur Forestière Equatoriale\*.

Madame Françoise AÏDARA n'a aucun autre mandat de Président ou d'administrateur.

### Philippe Labonne, Directeur Général non administrateur

Date d'entrée en fonction : 22/03/2012 <sup>(R)</sup>

Date d'expiration de fonction : 31/12/2012

#### Fonctions et mandats exercés dans des sociétés françaises

##### Fonctions et mandats exercés au sein du Groupe Bolloré

- Président de TICH, Terminaux du Gabon Holding, Congo Terminal Holding, Société Financière d'Afrique Centrale ;
- Membre du Comité exécutif de Douala International Holding, Terminaux du Gabon Holding ;
- Membre du Comité de Direction de Société de Participations Portuaires.

##### Autres fonctions et mandats

- Membre du Comité exécutif de Havas Média Africa.

#### Fonctions et mandats exercés dans des sociétés étrangères

##### Fonctions et mandats exercés au sein du Groupe Bolloré

- Président du conseil d'administration de SDV Bénin, SMTC, SAGA Bénin, SDV Congo, Saga Congo, SDV Mauritanie, SDV Centrafrique, SDV Mali ;
- Directeur général de SOFIB, Forestière Equatoriale, SDV Togo, SAGA Gabon.
- administrateur de SDV Bénin, SMTC, SAGA Bénin, SDV Congo, Saga Congo, SEPBC, SDV, SNAT, SITARAIL, SOFIB, SDV Mali, SDV Tchad, SDV Togo, SDV Mauritanie, SNTB, SDV Burkina, Coscac West Africa Limited, Saga Ghana Limited, Meridian Port Holdings Ltd, Meridian Port Services, Tema Container Terminal Ltd, Intermodal Shipping Agencies, Scanship Ghana, SDV Ghana Ltd, Antrak Ghana LTD, Transmeridian Maritime Service, Antrak Group (Ghana) Ltd, Transport Management Company, SDV Nigeria Ltd, Tin-Can Container Terminal Ltd – T.I.C.T., Transcap (Nigeria) Limited, SDV Centrafrique, Operativa International Porturia Sa, Movimientos Portuarios Internacionales Sa, Participaciones Ibero Internacionales Sa, AGETRAF, Société Tchadienne d'Affrètement et de Transit – STAT.
- représentant permanent de Bolloré Africa Logistics au conseil de SCIEC, de Progosa Investment au conseil de STCG, de Saga au conseil de SOGECO, Transports et Consignation au Sénégal - T.C.S., Saga Sénégal, Bénin Terminal, de Saga Bénin au conseil de ISAB, de SDV Mining Antrak Africa au conseil de Société d'Exploitation des Parcs à Bois du Gabon, de Socopao au conseil de Bolloré Africa Logistics Cameroun, SDV Guinea sa, de Sofiprom au conseil de SDV Guinée, de Saga France au conseil de Socatraf, de SDV Afrique au conseil de Sénégal Tours, Douala International Terminal, de SDV Gabon au conseil de Gabon Mining Logistics, de Secaf au conseil de Camrail, de Congo Terminal Holding au conseil de Congo Terminal, de SFP au conseil de Bolloré Africa Logistics Sénégal, de SEPA aux conseils de Saga Togo, SDV Gabon, de Participaciones Ibero Internacionales aux conseils de SE2M Togo, SE3M Togo.

##### Autres fonctions et mandats

- Président du Conseil d'administration de Havas Média Cameroun ;
- administrateur de Havas Média Cameroun.

### Cédric de Bailliencourt, Administrateur

Date d'entrée en fonction : 5 juin 2007 <sup>(R)</sup>

Date d'expiration de fonction : 31 décembre 2012

#### Fonctions et mandats exercés dans des sociétés françaises

##### Fonctions et mandats exercés au sein du Groupe Bolloré

- Vice-Président-directeur général de Financière de l'Odét\* ;
- Vice-Président-directeur général de Bolloré\* ;
- Président du Directoire de Compagnie du Cambodge\* ;
- Président des Conseils d'administration de Compagnie des Tramways de Rouen, Financière Moncey, Société des Chemins de Fer et Tramways du Var et du Gard et de la Société Industrielle et Financière de l'Artois ;
- Président de Sofibol, Compagnie de Bénodet, Compagnie des Glénans, Compagnie de Tréguennec, Compagnie de Cornouaille, Compagnie de Guérolé, Compagnie de Guilvinec, Compagnie de Pleuven, Financière V, Financière de Beg Meil, Financière de Bréhat, Financière de

---

<sup>(R)</sup> Renouvelé

\* Société cotée

- Kerdévoit, Financière d'Ouessant, Financière de Loctudy, Financière du Perquet, Financière de Sainte-Marine, Financière de Pont-Aven, Imperial Mediterranean et Omnium Bolloré;
- Gérant de Socarfi, Financière du Loch et Compagnie de Malestroit;
- Administrateur de Bolloré\*, Bolloré Participations, Compagnie des Tramways de Rouen, Financière V, Financière Moncey\*, Omnium Bolloré, Sofibol, Société Industrielle et Financière de l'Artois\*, Financière de l'Odet\* et Société des Chemins de Fer et Tramways du Var et du Gard;
- Membre du Directoire de Compagnie du Cambodge\*;
- Représentant permanent de Bolloré aux Conseils de Batscap et Socotab ; de Financière V au Conseil de Société Anonyme Forestière et Agricole (SAFA).

#### **Autres fonctions et mandats**

- Représentant permanent de Bolloré au Conseil d'administration d'Havas\* et au Conseil de Surveillance de Vallourec\*;
- Représentant permanent de Compagnie du Cambodge au Conseil de surveillance de la Banque Jean-Philippe Hottinguer & Cie.

#### **Fonctions et mandats exercés dans des sociétés étrangères**

##### **Fonctions et mandats exercés au sein du Groupe Bolloré**

- Président du Conseil d'administration de Plantations des Terres Rouges\*, PTR Finances, SFA ;
- Administrateur de African Investment Company, Champ de Mars Investissements, Financière Nord-Sumatra, Cormoran Participations, Financière du Champ de Mars, Forestière Équatoriale\*, BB Group, PTR Finances, Plantations des Terres Rouges\*, SFA, Sorebol et Technifin;
- Représentant permanent de Pargefi Helios Iberica Luxembourg SA au Conseil de Participaciones y gestion financiera SA;
- Représentant permanent de Bolloré Participations au Conseil de Nord-Sumatra Investissements.

#### **Autres fonctions et mandats**

- Représentant permanent de Bolloré Participations aux Conseils de Socfinasia\*, Socfinaf (ex-Intercultures)\*, Socfinde, Terrasia, Socfin (ex-Socfinal)\*, Induservices SA, Centrages, Immobilière de la Pépinière, Socfinco, Sogescol et Agro Products Investment Company.

#### **Hubert Fabri<sup>(1)</sup>, Administrateur**

Date d'entrée en fonction : 4 juin 2008<sup>(R)</sup>

Date d'expiration de fonction : 31 décembre 2013

#### **Fonctions et mandats exercés dans des sociétés françaises**

##### **Fonctions et mandats exercés au sein du Groupe Bolloré**

- Vice-Président du Conseil de surveillance de Compagnie du Cambodge\* ;
- Membre du Conseil de surveillance de Compagnie du Cambodge\* ;
- Administrateur de Bolloré\*, Financière Moncey\*, Financière de l'Odet, Société Anonyme Forestière et Agricole (SAFA) et Société Industrielle et Financière de l'Artois\*.

#### **Autres fonctions et mandats**

Néant.

#### **Fonctions et mandats exercés dans des sociétés étrangères**

##### **Fonctions et mandats exercés au sein du Groupe Bolloré**

- Vice-Président de Plantations des Terres Rouges\* ;
- Administrateur de Champ de Mars Investissements, Financière Nord-Sumatra, Financière du Champ de Mars, Forestière Équatoriale\*, SAFA Cameroun\*, Nord-Sumatra Investissements et Plantations des Terres Rouges\*.

#### **Autres fonctions et mandats**

- Président du Conseil d'administration de Be-fin, Induservices SA, Palmeraies du Cameroun, Palmeraies de Mopoli\*, Socfin (ex Socfinal)\*, Socfinaf (ex Intercultures)\*, Socfinasia\*, Socfinde, Société de Gestion pour le Caoutchouc et les Oléagineux (Sogescol), Immobilière de la Pépinière, Socfinco, Centrages, Plantations Nord-Sumatra Ltd, Socfinaf Company Ltd et Liberian Agricultural Company (LAC) ;
- Vice-Président de Société des Caoutchoucs de Grand Bereby (SOGB)\* ;
- Administrateur de Palmeraies de Mopoli\*, Okomu Oil Palm Company\*, Socfin (ex Socfinal)\*, Socfinaf (ex Intercultures)\*, Socfinasia\*, Socfinde , Socfin ;
- KCD, Socfindo, Induservices SA, et Terrasia ;
- Cogérant de Brabanta ;
- Représentant permanent de PF Représentation au Conseil de Société Camerounaise de Palmeraies (Socapalm)\*.

#### **Jean-Philippe Hottinguer<sup>(1)</sup>, Administrateur**

Date d'entrée en fonction : 4 avril 2009

Date d'expiration de fonction : 31 décembre 2011

(le renouvellement de son mandat sera proposé à l'Assemblée générale ordinaire du 5 juin 2012)

#### **Fonctions et mandats exercés dans des sociétés françaises**

##### **Fonctions et mandats exercés au sein du Groupe Bolloré**

- Membre du conseil de surveillance de Compagnie du Cambodge\* ;
- Administrateur au conseil de Société Industrielle et Financière de l'Artois\*.

<sup>(1)</sup> Administrateur indépendant

<sup>(R)</sup> Renouvelé

**Autres fonctions et mandats :**

- Président-directeur général de Jean-Philippe Hottinguer Corporate Finance ;
- Membre des Conseils de Surveillance de Devanlay SA, Etam Développement\* ;
- Administrateur au conseil d'Etam S.A. ;
- Représentant permanent de Jean Conrad Hottinger AG, associé commandité gérant de Banque Jean-Philippe Hottinguer et Cie ;
- Représentant de Banque Jean-Philippe Hottinguer et Cie au conseil de Banque Jean-Philippe Hottinguer gestion privée.

**Fonctions et mandats exercés dans des sociétés étrangères****Fonctions et mandats exercés au sein du Groupe Bolloré**

- Administrateur au conseil de Forestière Equatoriale\*.

**Autres fonctions et mandats**

Néant.

**Société Bordelaise Africaine, Administrateur**

Date d'entrée en fonction : 4 juin 2008<sup>(R)</sup>

Date d'expiration de fonction : 31 décembre 2013

Représentant permanent : Gilles Alix

**Fonctions et mandats exercés dans des sociétés françaises :****Fonctions et mandats exercés au sein du Groupe Bolloré**

- Administrateur de Société Industrielle et Financière de l'Artois\*.

**Autres fonctions et mandats**

Néant.

**Fonctions et mandats exercés dans des sociétés étrangères :****Fonctions et mandats exercés au sein du Groupe Bolloré**

- Administrateur de Forestière Equatoriale\*.

**Autres fonctions et mandats**

Néant.

**CONSEIL D'ADMINISTRATION**

Le mandat de Jean-Philippe Hottinguer arrive à expiration à la prochaine Assemblée générale ordinaire.

Nous vous proposons de renouveler son mandat pour une durée de six années, soit jusqu'à l'Assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2017.

**GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE**

Des comptes rendus des délibérations des Conseils d'administration des 15 décembre 2008 , 9 avril 2009 et 31 août 2010, appelés à se prononcer sur les pratiques en matière de gouvernement d'entreprises sont présentés au point II « Informations relatives au gouvernement d'entreprise » du rapport du Président sur la composition, les conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil, ainsi que sur les procédures de gestion des risques et de contrôle interne mises en place par la société.

**REMUNERATIONS DES MANDATAIRES SOCIAUX**

Nous vous rendons compte ci-après de la rémunération brute totale et des avantages de toute nature versés durant l'exercice à chaque mandataire social en poste au 31 décembre 2011, par la Société, par des Sociétés contrôlées par votre Société au sens de l'article L.233.16 du Code de Commerce, ou par la Société qui contrôle votre Société, au sens du même article :

TABLEAU DE SYNTHESE DES REMUNERATIONS ET DES OPTIONS ET ACTIONS ATTRIBUEES A CHAQUE DIRIGEANT MANDATAIRE SOCIAL

(en FCFA)	exercice 2011	exercice 2010
<b>Françoise Aïdara, Présidente du Conseil d'administration</b>		
Rémunérations dues au titre de l'exercice	26 012 000	25 920 000
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice	-	-
Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice	-	-
<b>Total</b>	<b>26 012 000</b>	<b>25 920 000</b>
<b>Philippe Labonne, Directeur général</b>		
Rémunérations dues au titre de l'exercice	-	-
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice	-	-
Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice	-	-
<b>Total</b>	<b>-</b>	<b>-</b>

TABLEAU RECAPITULATIF DES REMUNERATIONS DE CHAQUE DIRIGEANT MANDATAIRE SOCIAL

(en FCFA)	exercice 2011		exercice 2010	
	montants dus	montants versés	montants dus	montants versés
<b>Françoise Aïdara, Président du Conseil d'administration</b>				
Rémunération fixe	25 000 000	25 000 000	25 000 000	25 000 000
Rémunération variable	-	-	-	-
Rémunération exceptionnelle	-	-	-	-
Jetons de présence	1 012 000	1 012 000	920 000	920 000
avantages en nature			-	-
<b>Total</b>	<b>26 012 000</b>	<b>26 012 000</b>	<b>25 920 000</b>	<b>25 920 000</b>
<b>Philippe Labonne, Directeur général</b>				
Rémunération fixe	-	-	-	-
Rémunération variable	-	-	-	-
Rémunération exceptionnelle	-	-	-	-
Jetons de présence	-	-	-	-
avantages en nature	-	-	-	-
<b>Total</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>

(1) Partie variable liée aux résultats du Groupe Bolloré.

TABLEAU DES JETONS DE PRESENCE ET AUTRES REMUNERATIONS PERÇUES PAR LES MANDATAIRES SOCIAUX NON DIRIGEANTS

(en FCFA)	montants versés au cours de l'exercice 2011	montants versés au cours de l'exercice 2010
<b>Hubert Fabri</b>		
Jetons de présence	1 012 000	920 000
<b>Cédric de Bailliencourt</b>		
Jetons de présence	1 012 000	920 000
<b>Jean-Philippe Hottinguer</b>		
Jetons de présence	1 012 000	920 000
<b>Société Bordelaise Africaine</b>		
Jetons de présence	1 012 000	920 000
<b>Total</b>	<b>4 048 000</b>	<b>3 680 000</b>

OPTIONS DE SOUSCRIPTION OU D'ACHAT D'ACTIONS ATTRIBUEES DURANT L'EXERCICE A CHAQUE DIRIGEANT MANDATAIRE SOCIAL PAR L'EMETTEUR ET PAR TOUTE SOCIETE DU GROUPE

Aucune option de souscription ou d'achat d'action n'a été attribuée au dirigeant mandataire social ni levée au cours de l'exercice.

ACTIONS DE PERFORMANCE ATTRIBUEES A CHAQUE MANDATAIRE SOCIAL

Aucune action de performance n'a été attribuée au dirigeant mandataire social par l'émetteur ou par toute société du Groupe.

CONTRAT DE TRAVAIL, RETRAITES SPECIFIQUES, INDEMNITES DE DEPART ET CLAUSE DE NON-CONCURRENCE

Exercice 2010	Contrat de travail		Régime de retraite supplémentaire		Indemnités ou avantages dus ou susceptibles d'être dus en raison de la cessation ou du changement de fonctions		Indemnités relatives à une clause de non-concurrence	
	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non
	<b>Françoise Aïdara</b> Président du Conseil d'administration Date début mandat : 5 juin 2001 Date fin mandat : 31 décembre 2012		.		.		.	
<b>Philippe Labonne</b> Directeur général Date début mandat : 4 avril 2009 Date fin mandat : 31 décembre 2012		.		.		.		.

**DONNÉES SOCIALES**

Au 31 décembre 2011, la Forestière Equatoriale emploie 1 319 salariés dans sa filiale la société Sitarail.

**EFFECTIFS AU 31 DÉCEMBRE 2011**

**PAR ZONE GEOGRAPHIQUE**

	Afrique	Total
Transport et logistique	1 319	1 319
Autres	0	1
<b>Total</b>	<b>1 319</b>	<b>1 320</b>
<b>En pourcentage</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>

Les 1 319 salariés sont localisés en Afrique (Côte d'Ivoire).

**PAR TYPE DE POPULATION**

	Hommes	Femmes	Cadres	Non-Cadres	CDI	CDD	Total
Transport et logistique	1 225	94	133	1 186	1 059	260	1 319
<b>En pourcentage</b>	<b>92.88%</b>	<b>7.12%</b>	<b>10.08%</b>	<b>89.92%</b>	<b>80.29%</b>	<b>19.71%</b>	<b>100%</b>

## RECRUTEMENTS / DÉPARTS

En 2011, la Forestière Equatoriale a procédé à 362 recrutements.

Recrutements	Effectifs	%
Contrat à durée Indéterminée	0	0%
Contrat à durée déterminée	362	100%
<b>Total</b>	<b>362</b>	<b>100%</b>

Le nombre total des départs en 2011 est de 318 personnes.

Départs	Effectifs	%
Démission	10	3.14%
Fin de CDD	232	72.96%
Licenciement non économique	10	3.14%
Mutation	3	0.94%
Retraite	57	17.92%
Autres motifs	6	1.90%
<b>Total</b>	<b>318</b>	<b>100%</b>

## DONNÉES RELATIVES À LA MAÎTRISE DES RISQUES ENVIRONNEMENTAUX

	Unité de mesure	Données 2011
<b>Consommation de matières premières</b>		
Eau	m3	
<b>Consommation d'énergie</b>		
Electricité	MWh	
Fuel pour poids lourds, engins, usine	L	
Fuel et diesel oil pour navires	T	
Fuel et diesel oil pour locomotives	L	8 911 028
Gaz	m3	9 751

## **RAPPORT DE LA PRÉSIDENTE SUR LA COMPOSITION, LES CONDITIONS DE PRÉPARATION ET D'ORGANISATION DES TRAVAUX DU CONSEIL AINSI QUE SUR LES PROCÉDURES DE GESTION DES RISQUES ET DE CONTROLE INTERNE MISES EN PLACE PAR LA SOCIÉTÉ**

La société Forestière Equatoriale dont le siège social est Avenue Christiani-Treichville à 01 ABIDJAN (Côte d'Ivoire), est une société qui fait appel public à l'épargne : ses actions sont cotées à la Bourse de Paris.

L'article L.225-37 du Code de Commerce, relative à la transparence financière dans les entreprises, ne concerne que les sociétés françaises.

Cependant, selon l'article L.621-18-3 du Code Monétaire et Financier (inséré par la loi n° 2003 – 706 du 1<sup>er</sup> Août 2003) les personnes morales faisant appel public à l'épargne rendent publiques les informations relevant des matières mentionnées au dernier alinéa des articles L.225-37 et L.225-68 du Code de Commerce dans les conditions fixées par le règlement général de l'Autorité des Marchés Financiers.

S'agissant d'une règle de marché relevant de l'information financière, le principe est que les émetteurs étrangers qui diffusent leurs titres en France auprès d'investisseurs français, entrent de plein droit dans le champ de l'appel public à l'épargne.

L'article L.621-18-3 précité ne concerne pas la rédaction d'un rapport à l'assemblée générale des actionnaires, ce qui serait une règle de fonctionnement interne de la Société mais la publication d'une information destinée au Marché, dans les conditions fixées par l'Autorité des Marchés Financiers.

Cette obligation s'applique donc à la société FORESTIÈRE ÉQUATORIALE S.A faisant appel public à l'épargne en France et dont les actions sont cotées à la Bourse de Paris, malgré le fait que leur siège social soit en Côte d'Ivoire.

Ainsi, en application de l'article L.225-37 du Code de commerce, la Présidente du Conseil d'administration rend compte aux actionnaires dans le présent rapport, qui a été approuvé par le Conseil d'administration du 22 mars 2012 (i) de la composition du Conseil et de l'application du principe de représentation équilibrée des femmes et des hommes en son sein, des conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil, (ii) des informations relatives au gouvernement d'entreprise, (iii) des modalités relatives à la participation des actionnaires à l'Assemblée générale ainsi que (iv à viii) des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place par la société.

Les diligences retenues pour l'élaboration de ce rapport reposent sur des entretiens et des réunions avec les différentes directions des divisions opérationnelles, services centraux du Groupe. Ces travaux ont été conduits en particulier par les Directions des affaires juridiques et d'audit interne du Groupe, sous la supervision et la coordination de la Direction financière et de la Direction de la communication financière.

Les règles de contrôle interne du Groupe s'appliquent aux sociétés faisant partie du périmètre de consolidation des comptes, selon les méthodes de l'intégration globale ou de l'intégration proportionnelle.

### **COMPOSITION ET CONDITIONS DE PRÉPARATION ET D'ORGANISATION DES TRAVAUX DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

#### **COMPOSITION DU CONSEIL**

Conformément aux dispositions statutaires, les administrateurs sont nommés par l'Assemblée générale ordinaire et le Conseil peut, sous les conditions prévues par la loi, procéder à des nominations provisoires.

Le Conseil doit comprendre trois membres au moins et dix-huit membres au plus, sous réserve de la dérogation prévue par la loi en cas de fusion.

La durée de leurs fonctions est de six années, et ils sont rééligibles.

Le Conseil est composé de cinq membres : Françoise Aïdara (Présidente du Conseil), Cédric de Bailliencourt, Société Bordelaise Africaine (représentée par Gilles Alix), Hubert Fabri, Jean-Philippe Hottinguer. Conformément aux dispositions légales et réglementaires en vigueur, une information complète sur les membres du Conseil est disponible dans le rapport annuel.

Parmi les cinq membres du Conseil et conformément aux critères d'indépendance retenus par le Conseil en séance du 3 avril 2009, Hubert Fabri et Jean-Philippe Hottinguer sont qualifiés d'indépendants.

#### **POUVOIRS DU DIRECTEUR GÉNÉRAL**

Le Conseil d'administration, en séance du 22 mars 2012, a renouvelé le mandat de Philippe Labonne en qualité de Directeur général.

Le Directeur général est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toutes circonstances au nom de la société.

## RÉUNIONS DU CONSEIL

Conformément aux dispositions de l'article 16 des statuts, les administrateurs peuvent être convoqués aux séances du Conseil d'administration par tous moyens, soit au siège social, soit en tout autre lieu.

Les convocations sont faites par le Président. Le Conseil ne délibère valablement que si la moitié au moins de ses membres sont présents.

Les décisions sont prises à la majorité des membres présents ou représentés, la voix du Président de séance étant prépondérante en cas de partage.

Afin de permettre à un nombre maximal d'administrateurs d'assister aux séances du Conseil d'administration les dates prévisionnelles de réunion sont fixées plusieurs mois à l'avance et les modifications éventuelles de date font l'objet de concertation pour permettre la présence effective du plus grand nombre d'administrateurs ;

## MISSION DU CONSEIL

Le Conseil d'administration détermine les orientations de l'activité de la société et veille à leur mise en œuvre, décide du cumul ou de la dissociation des mandats de Directeur général et Président du Conseil, approuve le projet de rapport du Président. Sous réserve des pouvoirs expressément attribués aux assemblées d'actionnaires et dans la limite de l'objet social, il se saisit de toute question intéressant la bonne marche de la société et règle par ses délibérations les affaires qui la concernent. Il procède en outre aux contrôles et vérifications qu'il juge opportuns, à l'examen et à l'arrêté des comptes.

## ORGANISATION DES TRAVAUX DU CONSEIL

Une quinzaine de jours avant la réunion du Conseil, une convocation à laquelle est joint le projet de procès-verbal de la séance précédente est adressée à chaque administrateur afin de leur permettre de faire part de leurs observations éventuelles sur ce projet avant même la réunion du Conseil.

Le Conseil peut ainsi débattre directement sur l'ordre du jour.

Pour chaque Conseil, un dossier développant chacune des questions mises à l'ordre du jour est remis à chaque administrateur, qui peut se faire communiquer toute information complémentaire jugée utile.

Les débats sont conduits avec la volonté constante de favoriser un échange entre tous les administrateurs à partir d'une information complète et avec le souci de centrer les échanges sur les questions importantes, notamment d'ordre stratégique.

Au cours de l'exercice, le Conseil s'est réuni à deux reprises et a notamment été appelé à se prononcer sur les points suivants :

### **Séance du 31 mars 2011 (taux de présence : 100 %)**

- Activités et résultats ;
- Examen des comptes annuels et consolidés de l'exercice 2010 ;
- Conventions soumises aux dispositions de l'article 438 et suivants de l'Ohada ;
- Mandat du Directeur général ;
- Période d'abstention sur titres.

### **Séance du 30 août 2011 (taux de présence : 80 %)**

- Comptes semestriels consolidés au 30 juin 2011 ;
- Conventions soumises aux dispositions de l'article 438 et suivants de l'Ohada ;
- Répartition des indemnités de fonctions ;
- Évaluation du fonctionnement et des méthodes de travail du Conseil ;

## ÉVALUATION DU FONCTIONNEMENT ET DES MÉTHODES DE TRAVAIL DU CONSEIL

Le Conseil d'administration, en séance du 30 août 2011 a été appelé à procéder à une évaluation de son fonctionnement et de ses méthodes de travail.

Elle a été menée dans la perspective de trois objectifs :

- faire le point sur les modalités de fonctionnement du Conseil ;
- vérifier que les questions importantes sont convenablement préparées et débattues ;
- mesurer la contribution effective de chaque administrateur aux travaux du Conseil du fait de sa compétence et de son implication dans les délibérations.

La méthode utilisée, comme les années précédentes, est celle de l'auto-évaluation.

Concernant les résultats de l'évaluation, les administrateurs ont porté un jugement positif sur les modalités de fonctionnement du Conseil.

S'agissant de la préparation et des débats des questions importantes, les administrateurs ont porté une appréciation favorable sur l'information mise à leur disposition, tant sur le plan de la pertinence que sur les délais d'obtention de cette information, laquelle permet une analyse de l'ensemble des questions qui sont examinées.

La composition du Conseil permet la réunion de compétences et d'expertises reconnues, notamment industrielles, financières comptables et bancaires, qui s'expriment de façon permanente, notamment en ce qui concerne l'analyse de l'information financière, et apportent une contribution de grande qualité lors des débats et des prises de décisions.

## COMITÉS SPÉCIALISÉS

Le Conseil n'a pas de Comités spécialisés, les administrateurs exerçant collégalement leurs fonctions.

Dans le cadre des dispositions de l'ordonnance du 8 décembre 2008 (instituant l'obligation de mettre en place un Comité d'audit au sein des sociétés dont les titres sont admis à la négociation sur un marché réglementé), les administrateurs, en séance du 9 avril 2009, ont décidé eu égard à la nature et à la structure du Groupe de faire application des dispositions de l'Article L.823-20 1° du Code de commerce permettant aux entités contrôlées au sens de l'article L.233-16 par une société elle-même soumise à l'obligation de mise en place d'un Comité d'audit, d'être exemptées de la création de ce Comité.

Ainsi, un Comité d'audit a été constitué au sein de la société Financière de l'Odet, société contrôlante, elle-même soumise à l'obligation de disposer d'un Comité spécialisé.

Le Comité d'audit constitué par le Conseil d'administration de Financière de l'Odet le 9 avril 2009 est composé de trois administrateurs indépendants, Olivier Roussel (nommé par le Conseil d'administration de Financière de l'Odet du 30 août 2011 pour une période de trois ans, soit jusqu'à l'Assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2013), Alain Moynot et Lucien Vochel (renouvelés par le Conseil d'administration du 10 juin 2010, et ce, jusqu'à l'Assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2012).

Le Comité d'audit est chargé d'assurer le suivi :

- du processus d'élaboration de l'information financière par l'examen des projets de comptes sociaux et consolidés semestriels et annuels avant leur présentation au Conseil d'administration ainsi que de l'examen du respect de la réglementation boursière ;
- de l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques par l'examen, avec le concours de l'audit interne, des systèmes de contrôle interne, de la fiabilité des systèmes et procédures et de la pertinence des procédures d'analyse et du suivi des risques ;
- du contrôle légal des comptes annuels et, le cas échéant, des comptes consolidés par les Commissaires aux comptes ;
- de l'indépendance des Commissaires aux comptes par l'examen des risques pesant sur celle-ci et des mesures de sauvegarde prises pour atténuer les risques.

En outre, il lui appartient :

- d'émettre une recommandation sur les Commissaires aux comptes proposés à la désignation par l'Assemblée générale ;
- de rendre compte régulièrement au Conseil d'administration de l'exercice de ses missions et de l'informer sans délai de toute difficulté rencontrée.

Le Comité d'audit est présidé par Alain Moynot.

Le règlement intérieur du Comité a été arrêté par le Conseil d'administration en séance du 31 août 2009.

Au cours de l'exercice 2011, le Comité d'audit s'est réuni à deux reprises et a notamment examiné les points suivants :

- Comité d'audit du 10 mars 2011 :
  - Suivi de l'activité de l'audit interne, du contrôle interne et des processus de gestion des risques. Présentation du projet de rapport du Président aux membres du comité d'audit ;
  - Suivi du processus d'élaboration de l'information financière et présentation des comptes 2010 ;
  - Suivi du contrôle légal des comptes et point sur l'indépendance des commissaires aux comptes.
- Comité d'audit du 29 août 2011 :
  - Suivi de l'activité de l'audit interne Groupe à fin août 2011 et présentation du niveau de contrôle interne des entités auditées ;
  - Présentation des résultats du premier semestre 2011 ;
  - Synthèse des travaux des commissaires aux comptes sur l'arrêté des comptes consolidés au 30 juin 2011.

## RÉMUNÉRATION DES MANDATAIRES SOCIAUX

La société n'a procédé ni à la mise en place de parachutes dorés, ni à l'attribution de régimes de retraite supplémentaires au profit des mandataires sociaux.

L'Assemblée générale ordinaire du 17 juin 2011 a fixé à 5 060 000 FCFA le montant global des indemnités de fonction que le Conseil peut allouer à ses membres.

Le Conseil du 30 août 2011 a décidé de reconduire les modalités de répartition antérieures, soit par parts égales au prorata de la durée de l'exercice des fonctions des administrateurs.

## INFORMATIONS RELATIVES AU GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

La gouvernance de la société relève du rapport Afep-Medef octobre 2003 – *Le Gouvernement d'entreprises des sociétés cotées* –, des recommandations Afep-Medef sur la rémunération des dirigeants mandataires sociaux de sociétés cotées, publiées en janvier 2007, et des recommandations Afep-Medef sur la rémunération des dirigeants mandataires sociaux de sociétés cotées, dont les titres sont admis aux négociations sur un marché réglementé, publiées en octobre 2008 (disponibles sur [www.medef.fr](http://www.medef.fr)).

L'ensemble de ces textes ont été, en décembre 2008, consolidés pour former le Code de gouvernement d'entreprise des

sociétés cotées.

Le Conseil d'administration du 15 décembre 2008 appelé à se prononcer sur les recommandations émises par l'Afep et le Medef en octobre 2008 a décidé d'adhérer à ces recommandations, tout en précisant que la société n'avait procédé ni à la mise en place de parachutes dorés, ni à l'attribution de régimes de retraite supplémentaires au profit des mandataires sociaux.

Le Conseil du 9 avril 2009 appelé à statuer sur l'examen de la situation de la société au regard des principes du gouvernement d'entreprise issus du « Code de gouvernement d'entreprise des sociétés cotées » de décembre 2008 a pris acte que les pratiques en matière de gouvernance d'entreprise correspondent aux recommandations et assurent ainsi la transparence au sein de la société.

Toutefois, le Conseil n'a pas de Comités spécialisés, les administrateurs exerçant collégalement leurs fonctions.

Il est rappelé, que dans le cadre des dispositions de l'ordonnance du 8 décembre 2008, le Comité d'audit a été implémenté au niveau de Financière de l'Odet, société contrôlante et elle-même soumise à l'obligation légale d'instituer un Comité d'audit par un conseil d'administration en date du 9 avril 2009.

En outre, les administrateurs, considérant que l'organisation effective des travaux du Conseil permettait de disposer d'une information complète à l'examen de toute opération significative, ont opté pour l'adoption d'un règlement intérieur ayant pour finalité de faciliter la participation matérielle aux séances du Conseil.

Par ailleurs, le Conseil, appelé à se prononcer sur la qualification d'administrateur indépendant, a décidé :

- d'écarter le critère d'ancienneté de douze ans, estimant que la durée des fonctions d'un administrateur témoigne de la reconnaissance de ses compétences et qu'elle ne pouvait, en tant que critère unique, remettre en cause son indépendance ;
- de considérer que l'exercice d'un mandat d'administrateur dans une autre société du Groupe n'est pas de nature à remettre en cause l'indépendance d'un administrateur.

Ainsi, le Conseil a considéré que pour être qualifié d'indépendant, un administrateur ne doit pas :

- être salarié ou mandataire social dirigeant de la société, de la société mère ou d'une société qu'elle consolide par intégration globale ou l'avoir été dans les cinq dernières années ;
- être client, fournisseur, banquier d'affaire, banquier de financement :
  - significatif de la société ou de son Groupe,
  - ou pour lequel la société ou son Groupe représente une part significative de l'activité ;
- avoir de lien familial proche avec un mandataire social ;
- avoir été auditeur de la société au cours des cinq années précédentes.

Enfin, le Conseil, prenant acte que le rapport consolidé Afep-Medef recommande que les administrateurs possèdent un nombre significatif d'actions, a décidé, eu égard à la structure de l'actionariat de la société, de ne pas se prononcer sur un nombre de titres précis à détenir.

Le Conseil d'administration du 31 août 2010, appelé à se prononcer sur la recommandation d'avril 2010 relative à la présence des femmes dans les Conseils et complétant le Code de Gouvernement d'Entreprises des sociétés cotées AFEP/MEDEF, a pris acte des dispositions de la recommandation et a déclaré s'efforcer à l'avenir de privilégier les candidatures féminines lors de nouveaux postes à pourvoir, sans pour autant s'engager sur un pourcentage minimum.

Cette dernière appréciation est sans objet depuis l'entrée en vigueur de la loi du 27 janvier 2011 relative à la représentation équilibrée des hommes et des femmes au sein des Conseils d'administration et de surveillance et à l'égalité professionnelle.

## **MODALITÉS DE PARTICIPATION DES ACTIONNAIRES AUX ASSEMBLÉES GÉNÉRALES**

Conformément aux dispositions de l'article 25 des statuts, tout actionnaire a le droit d'assister aux Assemblées générales et de participer aux délibérations, personnellement ou par mandataire, quel que soit le nombre d'actions qu'il possède, sur simple justification de son identité et accomplissement des formalités légales.

Tout actionnaire peut voter par correspondance selon les modalités fixées par la loi et les règlements.

## **INFORMATIONS PRÉVUES PAR L'ARTICLE L.225-100-3 DU CODE DE COMMERCE**

Les informations prévues par l'article L.225-100-3 du Code de commerce sont disponibles dans le rapport annuel.

## **DÉFINITION ET OBJECTIFS DE LA GESTION DES RISQUES ET DU CONTRÔLE INTERNE**

La gestion des risques et le contrôle interne au sein du Groupe s'appuient sur le référentiel de l'AMF, publié en janvier 2007 et complété en 2010.

### **L'ORGANISATION DU CONTRÔLE INTERNE**

Conformément à la définition du cadre de référence de l'AMF, le contrôle interne est un dispositif de la société, défini et mis en œuvre sous sa responsabilité, qui vise à assurer :

- la conformité aux lois et règlements ;
- l'application des instructions et orientations fixées par la Direction générale ;
- le bon fonctionnement des processus internes de la société, notamment ceux concourant à la sauvegarde de ses actifs ;
- la fiabilité des informations financières ;

et, d'une façon générale, contribue à la maîtrise de ses activités, à l'efficacité de ses opérations et à l'utilisation efficiente de ses ressources.

Selon ce cadre, le contrôle interne recouvre les composantes suivantes :

- une organisation comportant une définition claire des responsabilités, disposant des ressources et des compétences adéquates et s'appuyant sur des systèmes d'information, des procédures ou des modes opératoires, des outils ou pratiques appropriés ;
- la diffusion en interne d'informations pertinentes, fiables, dont la connaissance permet à chacun d'exercer ses responsabilités ;

- un dispositif de gestion des risques visant à recenser, analyser et traiter les principaux risques identifiés au regard des objectifs de la société et à s'assurer de l'existence de procédures de gestion de ces risques ;
- des activités de contrôle proportionnées aux enjeux propres à chaque processus et conçues pour s'assurer que les mesures nécessaires sont prises en vue de maîtriser les risques susceptibles d'affecter la réalisation des objectifs ;
- un pilotage et une surveillance permanente portant sur le dispositif de contrôle interne ainsi qu'un examen régulier de son fonctionnement.

Cependant, comme indiqué dans le cadre de référence, il convient de préciser que le dispositif de contrôle interne, aussi bien conçu et bien appliqué soit-il, ne peut fournir une garantie absolue quant à la réalisation des objectifs de la société.

Dans la description qui suit, la notion de Groupe couvre l'ensemble de la société mère et des filiales consolidées. Cette description du système de contrôle interne a été réalisée à partir du cadre de référence élaboré par le groupe de place mené sous l'égide de l'AMF, complété de son guide d'application. Les principes et les points clés contenus dans ce guide sont suivis lorsqu'ils sont applicables.

## **CONTEXTE GÉNÉRAL DU CONTRÔLE INTERNE : UN SYSTÈME DE CONTRÔLE ADAPTÉ AUX SPÉCIFICITÉS DES ORGANISATIONS DU GROUPE**

Le système de contrôle interne du Groupe repose sur les principes suivants :

### **La séparation des fonctions**

Garante de l'indépendance du contrôle, une dissociation des fonctions opérationnelles et financières a été mise en place à chaque niveau du Groupe.

Les fonctions financières des entités assurent l'exhaustivité et la fiabilité des informations. Régulièrement, l'intégralité de ces données est transmise aux dirigeants et aux fonctions centrales (ressources humaines, juridique, finance...).

### **Des filiales autonomes et responsables**

Le Groupe est organisé en divisions opérationnelles qui, en raison de la diversité de leurs activités, bénéficient d'une large autonomie dans leur gestion. Elles sont responsables de :

- la définition et la mise en oeuvre d'un dispositif de contrôle interne adapté à leurs spécificités ;
- l'optimisation de leurs opérations et performances financières ;
- la protection de leurs actifs ;
- la gestion de leurs risques.

Ce système de délégation permet de responsabiliser les entités et d'assurer l'adéquation entre leurs pratiques et le cadre juridique de leur pays d'implantation.

### **Un support et un contrôle communs à l'ensemble des sociétés du Groupe**

Le Groupe établit un référentiel de procédures comptables, financières et de contrôle, d'application obligatoire, directement accessible par les divisions opérationnelles sur l'intranet.

Le département d'audit interne évalue régulièrement le dispositif de contrôle des entités et leur suggère les propositions d'évolution les mieux adaptées.

### **Une politique de ressources humaines favorisant un bon environnement de contrôle interne**

La politique de ressources humaines contribue à l'enrichissement d'un environnement de contrôle interne efficace par l'existence de définitions de fonctions, d'un système d'évaluation reposant notamment sur la mise en place d'entretiens annuels ou d'actions de formation.

## **LA DIFFUSION EN INTERNE D'INFORMATIONS PERTINENTES**

### **CONFORMITÉ DES PRATIQUES AUX LOIS ET RÉGLEMENTS**

Les directions fonctionnelles du Groupe lui permettent :

- de connaître les différentes règles et lois qui lui sont applicables ;
- d'être informé en temps utile des modifications qui leur sont apportées ;
- de transcrire ces règles dans les procédures internes ;
- d'informer et de former les collaborateurs sur les règles et lois qui les concernent.

### **APPLICATION DES INSTRUCTIONS ET ORIENTATIONS FIXÉES PAR LA DIRECTION GÉNÉRALE DU GROUPE**

La Direction générale fixe les objectifs et orientations du Groupe et s'assure que ceux-ci sont communiqués à l'ensemble des collaborateurs.

À cet égard, le processus budgétaire du Groupe constitue un engagement fort de la part des entités vis-à-vis de la Direction générale :

- au cours du quatrième trimestre, chaque division opérationnelle établit, sur la base des orientations stratégiques fixées par la Direction générale, un budget détaillant les perspectives de résultat et d'évolution de la trésorerie ainsi que les principaux indicateurs permettant de mesurer les performances opérationnelles ;
- une fois validé par la Direction générale, ce budget, mensualisé, sert de référentiel au contrôle budgétaire. Une analyse des écarts entre cette projection budgétaire et le résultat mensuel est réalisée, chaque mois, au cours des comités de résultats réunissant la Direction générale du Groupe, les directions de division et les directions fonctionnelles du Groupe (ressources humaines, juridique, finance).

### **BON FONCTIONNEMENT DES PROCESSUS INTERNES DE LA SOCIÉTÉ, NOTAMMENT CEUX CONCOURANT A LA SAUVEGARDE DE SES ACTIFS**

La Direction des systèmes d'information a mis en place des procédures de sauvegarde et de sécurité permettant d'assurer la qualité et la sûreté de l'exploitation, y compris en cas de problème majeur.

Le processus de suivi des investissements, mené conjointement par la Direction des achats, la Direction du contrôle de gestion et la Direction des assurances, concourt à un suivi précis des actifs corporels du Groupe et à une sauvegarde de leur valeur d'utilité au travers de couvertures d'assurance appropriées.

Bien que décentralisé dans les divisions opérationnelles, le suivi des comptes clients fait l'objet d'un reporting mensuel à la Direction financière du Groupe chargée de recenser les principaux risques de recouvrement sur clients et de mettre en place, avec les divisions, les actions correctives.

Le suivi de la trésorerie du Groupe est assuré par :

- la transmission quotidienne des performances de trésorerie des divisions ;
- l'actualisation mensuelle des prévisions de trésorerie du Groupe ;
- l'optimisation des risques liés aux taux de change et taux d'intérêt (étudiée au sein du Comité des risques, qui se réunit trimestriellement sous l'autorité de la Direction financière) ;
- la disponibilité, auprès des partenaires financiers, d'en-cours de crédit à court, moyen et long termes.

## FIABILITÉ DES INFORMATIONS FINANCIÈRES

### Processus d'élaboration des comptes consolidés

Les comptes consolidés sont établis sur une base semestrielle ; ils sont vérifiés par les Commissaires aux comptes dans le cadre d'un examen limité au 30 juin et d'un audit au 31 décembre, qui portent à la fois sur les comptes annuels des entités du périmètre et sur les comptes consolidés. Une fois arrêtés par le Conseil d'administration, ils donnent lieu à publication.

Le Groupe s'appuie sur les éléments suivants pour la consolidation des comptes :

- le service de consolidation du Groupe, garant de l'homogénéité et du suivi des traitements pour l'ensemble des sociétés du périmètre de consolidation de l'entité consolidante ;
- le strict respect des normes comptables en vigueur liées aux opérations de consolidation ;
- l'utilisation d'un outil informatique de renom, développé en 2005 pour s'adapter aux nouvelles technologies de transmission d'informations, garantissant des processus sécurisés de remontée d'informations et une homogénéité de présentation des agrégats comptables ;
- la décentralisation d'une partie des retraitements de consolidation au niveau même des divisions opérationnelles ou des sociétés, permettant de positionner les traitements comptables au plus près des flux opérationnels.

### Processus du reporting financier

Les services de la trésorerie et du contrôle de gestion du Groupe organisent et supervisent la remontée des informations et indicateurs financiers mensuels des divisions, en particulier le compte de résultat et le suivi de l'endettement net.

Au sein de chaque division, les éléments du reporting financier sont validés par la Direction générale et communiqués sous la responsabilité de la Direction financière.

Les informations sont présentées sous un format standardisé respectant les règles et les normes de consolidation et facilitant ainsi la comparaison avec les éléments consolidés semestriels et annuels. Elles font l'objet de rapports spécifiques transmis à la Direction générale du Groupe.

Les reportings financiers mensuels sont complétés par des exercices de révision budgétaire en cours d'année afin d'ajuster les objectifs annuels en fonction des données les plus récentes.

## UN DISPOSITIF DE GESTION DES RISQUES

Conformément à la définition du cadre de référence de l'AMF, la gestion des risques est un dispositif dynamique de la société, défini et mis en œuvre sous sa responsabilité, qui contribue à :

- créer et préserver la valeur, les actifs et la réputation de la société ;
- sécuriser la prise de décision et les processus de la société pour favoriser l'atteinte des objectifs ;
- favoriser la cohérence des actions avec les valeurs de la société ;
- mobiliser les collaborateurs de la société autour d'une vision commune des principaux risques.

Selon ce cadre, la gestion des risques recouvre les composantes suivantes :

- un cadre organisationnel comprenant la définition des rôles et responsabilités des acteurs, une politique de gestion des risques et un système d'information permettant la diffusion en interne d'informations relatives aux risques ;
- un processus de gestion des risques comprenant trois étapes : l'identification, l'analyse et le traitement des risques ;
- un pilotage en continu du dispositif de gestion des risques faisant l'objet d'une surveillance et d'une revue régulière.

## LES ACTIVITÉS DE CONTRÔLE RÉPONDANT À CES RISQUES

### GESTION DES RISQUES

Les litiges et risques sont suivis par chaque division. En ce qui concerne la gestion des sinistres, la Direction juridique ainsi que la Direction des assurances fournissent leur assistance pour tout contentieux important, ainsi que pour tout projet de contrat ayant une incidence financière significative. Enfin, les modalités de gestion des risques font l'objet d'une revue régulière approfondie par le Comité des risques.

Les principaux risques auxquels le Groupe est soumis sont développés dans le chapitre « Facteurs de risques » du document de référence.

Compte tenu de la diversité des activités du Groupe, la gestion des risques s'articule autour des principales catégories suivantes :

#### • Risque de marché sur actions cotées :

Sous l'égide de la Direction financière du Groupe, un suivi régulier de la valeur des sociétés non consolidées est réalisé. Par ailleurs, à chaque clôture, une appréciation de la valeur de ces titres est réalisée sur la base des derniers cours de Bourse.

#### • Risque de liquidité :

Une gestion centralisée de la trésorerie a été mise en place. Elle est placée sous la responsabilité de la Direction de la trésorerie du Groupe, qui s'assure du correct financement des activités de celui-ci notamment à travers des financements bancaires diversifiés. Un ratio d'endettement et un ratio relatif à la capacité du Groupe à faire face au service de la dette sont régulièrement suivis, certains crédits prévoyant une clause de remboursement anticipé dépendant du respect de ces ratios.

• **Risque de taux :**

Les modalités de couverture des risques sur les taux d'intérêts décidées par la Direction générale du Groupe sont détaillées dans les notes annexes des comptes consolidés.

• **Risque de crédit :**

Un suivi mensuel du BFR est réalisé par la Direction de la trésorerie du Groupe. De plus, dans les principales divisions du Groupe, la gestion du risque de crédit est relayée par un credit manager. Le recours à l'assurance-crédit est privilégié et, lorsque le crédit n'est pas couvert par une assurance, l'octroi de crédit est décidé au niveau de compétence le plus adapté. Enfin, un suivi régulier des créances clients est effectué à l'échelon tant du Groupe que de la division, et des dépréciations sont pratiquées au cas par cas lorsque cela est jugé nécessaire.

• **Risque de devise :**

Le Groupe couvre ses principales opérations en devises. La gestion de la couverture est centralisée au niveau Groupe pour la France et l'Europe. Une couverture sur le net des positions commerciales est pratiquée par la Direction de la trésorerie du Groupe à travers des achats ou ventes à terme de devises. Enfin, la mise en place d'un netting mensuel des flux intragroupe permet de limiter les flux échangés et de couvrir le net résiduel. Pour la division Distribution d'énergie, les positions sont directement couvertes sur le marché.

• **Risque opérationnel :**

Chaque division du Groupe est responsable de la gestion des risques industriels, environnementaux et de conformité auxquels elle est confrontée. Une analyse régulière de la nature des risques et des modalités de gestion s'y rapportant est effectuée par chaque direction de division. Le suivi de la valeur recouvrable des goodwill et autres actifs, ainsi que des contrats long terme, est réalisé au niveau des divisions et des tests sont effectués au niveau du Groupe. Par ailleurs, une supervision en est faite par le Comité des risques et la Direction des assurances du Groupe.

• **Risque juridique :**

Pour limiter l'exposition à ces risques, la Direction juridique du Groupe veille à la sécurité et à la conformité juridique des activités de celui-ci, en liaison avec les services juridiques des divisions. Lorsqu'un litige survient, la Direction juridique s'assure de sa résolution au mieux des intérêts du Groupe.

• **Risque politique :**

Le Groupe qui est présent depuis de nombreuses années à l'étranger peut être confronté à des risques politiques. Néanmoins la diversité de ses implantations et sa capacité de réaction lui permettent de limiter l'impact d'éventuelles crises politiques.

## **CARTOGRAPHIE DES RISQUES**

L'évaluation et le contrôle des risques inhérents au fonctionnement de chaque entité sont au coeur des préoccupations du Groupe. L'existence d'un outil informatique permet de donner une dimension active et régulière dans le suivi des risques qui porte sur l'ensemble de nos métiers.

Les risques identifiés font l'objet d'une série de mesures détaillées dans les plans d'actions élaborés par les différents « propriétaires » de risques nommés au sein de chaque division, l'objectif étant de maîtriser l'exposition à ces risques et donc de les réduire.

L'actualisation de la cartographie des risques consolidée est validée trimestriellement par le Comité des risques.

## **LE PILOTAGE ET LA SURVEILLANCE DU DISPOSITIF DE CONTRÔLE INTERNE**

### **PRINCIPAUX ACTEURS DU CONTRÔLE INTERNE ET LEURS MISSIONS**

Les modalités du contrôle interne s'exercent par :

#### **Le Conseil d'administration de la société mère du Groupe**

Le Conseil d'administration veille à l'efficacité des dispositifs de contrôle interne et de gestion des risques tels que définis et mis en œuvre par la Direction générale. Si besoin, le Conseil peut faire usage de ses pouvoirs généraux pour engager les actions et vérifications qu'il juge appropriées.

#### **La Direction générale du Groupe**

Elle est responsable de la définition, de la mise en œuvre et du suivi des dispositifs de contrôle interne et de gestion des risques adaptés et efficaces. En cas de défaillance des dispositifs, elle veille à l'engagement des actions correctives nécessaires.

#### **Le Comité mensuel de résultat**

Chaque division, pour l'ensemble de son périmètre, présente mensuellement à la Direction générale du Groupe et aux fonctions centrales les indicateurs opérationnels et financiers de son activité, ainsi que l'analyse de leur évolution par rapport aux objectifs approuvés par la Direction générale.

#### **Le Comité d'audit**

Le rôle et les attributions de ce comité sont précisés ci-avant au paragraphe "comités spécialisés".

#### **Le Comité des risques**

Le comité des risques est en charge d'effectuer une revue régulière et approfondie des modalités de gestion des risques.

#### **Les organes d'administration des filiales**

Dans chaque filiale du Groupe, l'organe d'administration examine la stratégie et les orientations de la société proposées par la Direction générale, veille à leur mise en œuvre, fixe les objectifs opérationnels, ajuste les ressources et procède aux contrôles et vérifications qu'il juge opportuns. Chaque mandataire reçoit toutes les informations nécessaires à l'accomplissement de sa mission et peut se faire communiquer tous les documents qu'il estime utiles.

## **Les directions des filiales**

Elles appliquent les orientations des organes d'administration au sein de chaque filiale. Assistées de leur service contrôle de gestion, elles s'assurent de l'efficacité du système de contrôle interne du Groupe. Elles reportent à la fois à leur organe d'administration et aux comités de direction.

## **L'audit interne Groupe**

Le Groupe dispose d'un département d'audit interne intervenant sur l'ensemble des entités du périmètre.

Ses missions reposent sur un plan annuel construit avec les divisions et la Direction générale, basé sur l'évaluation des risques propres à chaque filiale et un contrôle cyclique de l'ensemble du périmètre. Ce programme comporte des missions de revue systématique des risques financiers et opérationnels, des missions de suivi et de mise en application des recommandations formulées, ainsi que des interventions plus ciblées en fonction des besoins exprimés par les divisions ou la Direction générale. Il vise à couvrir en priorité les risques les plus sensibles et à assurer la revue des principaux autres risques à moyen terme pour l'ensemble des entités du Groupe. Les auditeurs bénéficient de formations internes aux métiers des divisions afin de mieux maîtriser les spécificités opérationnelles de chacune d'elles.

L'audit a la responsabilité d'évaluer le fonctionnement du dispositif de contrôle interne et de faire toutes préconisations pour l'améliorer, dans le champ couvert par ses missions. Les rapports d'audit sont destinés aux sociétés auditées, aux divisions auxquelles elles sont rattachées et aux Directions financière et générale du Groupe.

## **LES COMMISSAIRES AUX COMPTES**

Dans le cadre de leur mandat de revue et de certification des comptes annuels et selon leurs normes professionnelles, ils prennent connaissance des systèmes comptables et de contrôle interne. À ce titre, ils conduisent des interventions intérimaires sur l'appréciation des modes opératoires des différents cycles d'audit retenus. Ils garantissent la correcte application des principes comptables applicables, dans le souci de produire une information fidèle et précise. Ils communiquent une synthèse semestrielle des conclusions de leurs travaux à la Direction financière, à la Direction générale du Groupe et au Comité d'audit.

Les comptes du Groupe sont certifiés conjointement par le cabinet ECR International (renouvelé par l'Assemblée générale ordinaire du 15 juin 2010), et la société Aka Hoba (renouvelé par l'Assemblée générale ordinaire du 15 juin 2010).

## **UN RENFORCEMENT PERMANENT DU SYSTÈME DE CONTRÔLE INTERNE ET DE LA GESTION DES RISQUES**

Dans une démarche d'amélioration continue, le Groupe s'efforce d'améliorer l'organisation de son contrôle interne et de sa gestion des risques, tout en maintenant des structures réactives, tant au niveau de la holding que des divisions.

Ainsi plusieurs actions de renforcement du contrôle interne ont été initiées, conduites ou poursuivies.

## **DISPOSITIF ÉTHIQUE**

L'ensemble du dispositif éthique du Groupe a été finalisé et se déploie dans les entités concernées.

La charte éthique rédigée en 2000 a été revue, afin de prendre compte les nouvelles dispositions légales et les engagements du Groupe.

Le comité éthique s'est réuni deux fois dans l'année ; il a validé l'ensemble des codes et dispositifs éthiques mis en œuvre au sein des entités. Aucun dysfonctionnement n'a été signalé via la procédure d'alerte mise en place depuis deux ans.

Des informations détaillées sur l'ensemble de nos procédures éthiques et compliance sont largement communiquées aux clients et prospects à leurs demandes.

## **LISTE D'INITIÉS**

Le Groupe met à jour régulièrement la liste des personnes ayant accès à des informations privilégiées qui, si elles étaient rendues publiques, seraient susceptibles d'avoir une influence sensible sur le cours des instruments financiers. Ces personnes, qu'elles soient salariées, administrateurs ou tiers en relation professionnelle étroite avec l'entreprise, ont été informées de l'interdiction d'utiliser ou de communiquer cette information privilégiée dans un but de réaliser des opérations d'achat ou de vente sur ces instruments financiers. L'annexe de la Charte d'Éthique du Groupe définissant les périodes pendant lesquelles les collaborateurs devront s'abstenir de réaliser des opérations sur les titres cotés des sociétés du Groupe a été modifiée pour prendre en compte les dispositions de la recommandation AMF no 2010-07 du 3 novembre 2010 relative à la prévention des manquements d'initiés imputables aux dirigeants des sociétés cotées.

## **MANUEL DE PROCÉDURES ADMINISTRATIVES ET FINANCIÈRES**

Les principales procédures financières, mais aussi administratives et juridiques, sont regroupées sur un intranet pour permettre la diffusion et la gestion du cadre normatif défini par le Groupe.

## **RESPONSABILITÉ SOCIALE ET ENVIRONNEMENTALE**

Afin d'anticiper les nouvelles obligations définies par la Loi no 2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement (dite « Loi Grenelle II ») ainsi que les recommandations de l'AMF concernant les informations à publier par les sociétés en matière de responsabilité sociale et environnementale, le Groupe a élaboré son protocole de reporting.

Les principes retenus dans ce protocole sont cohérents notamment avec les lignes directrices du Global Reporting Initiative

(GRI), de l'IAS 100 et de l'IFRS. Ce protocole est diffusé et appliqué à l'ensemble des entités qui collectent et communiquent au Groupe leurs informations extra-légales.

Il est revu chaque année et définit les conditions de collecte et de vérifications des données.

Le périmètre des entités interrogées correspond au périmètre financier.

Le questionnaire relatif aux actions de développement durable, adressé chaque année aux différentes entités du Groupe, a été précisé et complété. Le questionnaire relatif aux actions RH a été diffusé plus largement aux équipes locales afin de remonter au mieux les actions déployées à l'international.

Le 22 mars 2012  
La Présidente du Conseil d'administration  
Françoise Aïdara

## **RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES**

**Etabli en application du dernier alinéa de l'article L.225-235 du Code de commerce sur le rapport du Président du Conseil d'Administration de la société Forestière Equatoriale pour ce qui concerne les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière**

Exercice clos le 31 décembre 2011

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de la société Forestière Equatoriale et en application des dispositions du dernier alinéa de l'article L.225-235 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le rapport établi par le président de votre société conformément aux dispositions de l'article L.225-37 du Code de commerce au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2011.

Sous la responsabilité du conseil d'administration, il revient à la direction de définir et de mettre en œuvre des procédures de contrôle interne adéquates et efficaces. Il appartient au président de rendre compte, dans son rapport, notamment des conditions de préparation et d'organisation des travaux du conseil d'administration et des procédures de contrôle interne mises en place au sein de la société.

Il nous appartient de vous communiquer les observations qu'appellent de notre part les informations données dans le rapport du président concernant les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financier.

Nous avons effectué nos travaux selon la doctrine professionnelle applicable en France. Celle-ci requiert la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la sincérité des informations données dans le rapport du président, concernant les procédures de contrôles internes relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Ces diligences consistent notamment à :

- prendre connaissance des objectifs et de l'organisation générale du contrôle interne, ainsi que des procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, présente dans le rapport du président ;
- prendre connaissance des travaux sous-tendant les informations ainsi données dans le rapport

Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observations à formuler sur les informations données concernant les procédures de contrôle interne de la société relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, contenues dans le rapport du Président du Conseil d'Administration, établi en application des dispositions du dernier alinéa de l'article L.225-37 du Code de commerce.

Fait à Abidjan, le 23 avril 2012.

**Les commissaires aux comptes**

**ECR International**  
**Commissaire aux comptes**

---

**Charles AIE**  
**Expert Comptable Diplômé**

**EICI**  
**Commissaire aux comptes**

---

**Aka HOBA**  
**Expert Comptable Diplômé**

## États financiers consolidés

26	Bilan consolidé
27	Compte de résultat consolidé
28	Etat du résultat global consolidé
29	Variation de la trésorerie consolidée
30	Variation des capitaux propres consolidés
31	Annexe aux comptes consolidés
31	Principes comptables - note 1
40	Principales variations de périmètre - note 2
40	Comparabilité des comptes - note 3
41	Notes sur le bilan - notes 4 à 20
50	Notes sur le compte de résultat - notes 21 à 25
52	Autres informations - notes 26 à 31
55	Honoraires des contrôleurs légaux des comptes et des membres de leurs réseaux - note 32
55	Liste des sociétés consolidées - note 33
56	Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

## BILAN CONSOLIDE

<i>(en milliers de CFA)</i>	NOTES	31/12/2011	31/12/2010
<b>Actif</b>			
Goodwill	4	824 020	824 020
Immobilisations incorporelles	5	23 172	10 472
Immobilisations corporelles	6	17 527 840	17 904 630
Titres mis en équivalence		0	0
Autres actifs financiers	8	135 979	133 997
Impôts différés	25	260 832	317 577
Autres actifs		0	0
<b>Actifs non courants</b>		<b>18 771 843</b>	<b>19 190 696</b>
Stocks et en-cours	9	3 262 565	3 908 982
Clients et autres débiteurs	10	4 040 280	3 610 881
Impôts courants	11	495 122	2 821 728
Autres actifs financiers	8	0	0
Autres actifs	12	267 669	200 423
Trésorerie et équivalents de trésorerie	13	9 021 178	7 717 363
<b>Actifs courants</b>		<b>17 086 814</b>	<b>18 259 377</b>
<b>Total actif</b>		<b>35 858 657</b>	<b>37 450 073</b>
<b>Passif</b>			
Capital		353 333	353 333
Primes liées au capital		39 750	39 750
Réserves consolidées		5 310 232	5 878 910
<b>Capitaux propres, part du Groupe</b>		<b>5 703 315</b>	<b>6 271 993</b>
Intérêts minoritaires		2 653 376	2 761 413
<b>Capitaux propres</b>	14	<b>8 356 691</b>	<b>9 033 406</b>
Dettes financières à long terme	18	359 086	1 079 638
Provisions pour avantages au personnel	16	756 561	708 702
Autres provisions	15	3 118 126	3 442 403
Impôts différés	25	0	10 463
Autres passifs		0	0
<b>Passifs non courants</b>		<b>4 233 773</b>	<b>5 241 206</b>
Dettes financières à court terme	18	1 494	1 111 479
Provisions (part à moins d'un an)	15	112 489	152 489
Fournisseurs et autres créditeurs	19	22 893 126	21 249 682
Impôts courants	20	261 084	661 811
Autres passifs		0	0
<b>Passifs courants</b>		<b>23 268 193</b>	<b>23 175 461</b>
<b>Total passif</b>		<b>35 858 657</b>	<b>37 450 073</b>

## COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE

		2011	2010
(en milliers de CFA)	NOTES		
<b>Chiffre d'affaires</b>	<b>21- 22- 23</b>	<b>25 119 184</b>	<b>33 247 004</b>
Achats et charges externes	23	(17 824 592)	(21 493 042)
Frais de personnel	23	(6 038 376)	(6 926 643)
Amortissements et provisions	23	(1 510 951)	(3 456 771)
Autres produits opérationnels	23	544 243	1 436 164
Autres charges opérationnelles	23	(763 671)	(599 599)
<b>Résultat opérationnel</b>	<b>21- 22- 23</b>	<b>(474 163)</b>	<b>2 207 113</b>
Coût net du financement	24	136 535	(1 679)
Autres produits financiers	24	223 519	94 421
Autres charges financières	24	0	(14 183)
<b>Résultat financier</b>	<b>24</b>	<b>360 054</b>	<b>78 559</b>
Part dans le résultat net des entreprises associées		0	0
Impôts sur les résultats	25	(96 207)	(567 012)
<b>Résultat net consolidé</b>		<b>(210 316)</b>	<b>1 718 660</b>
Résultat net consolidé, part du Groupe		(102 388)	780 261
Intérêts minoritaires		(107 928)	938 399
<b>Résultat par action (en CFA) :</b>	14		
Résultat net part du Groupe :		2 011	2 010
- de base		(724)	5 521
- dilué		(724)	5 521

## ETAT DU RÉSULTAT GLOBAL CONSOLIDÉ

	2011	2010
<i>(en milliers de CFA)</i>		
<b>Résultat net consolidé de l'exercice</b>	<b>(210 316)</b>	<b>1 718 660</b>
<b>Autres éléments du résultat global (nets d'impôt)</b>		
Variation des réserves de conversion des entités contrôlées	0	0
Variation de juste valeur des instruments financiers des entités contrôlées	0	0
Autres variations du résultat global	0	0
<b>Résultat global</b>	<b>(210 316)</b>	<b>1 718 660</b>
<b>Dont :</b>		
- Part du Groupe	(102 388)	780 261
- Part des minoritaires	(107 928)	938 399

**VARIATION DE LA TRESORERIE CONSOLIDEE**

<i>(en milliers de CFA)</i>	2011	2010
<b>Flux de trésorerie liés à l'activité</b>		
Résultat net part du Groupe	(102 388)	780 261
Part des intérêts minoritaires	(107 928)	938 399
<b>Résultat net consolidé</b>	<b>(210 316)</b>	<b>1 718 660</b>
Charges et produits sans effet sur la trésorerie :		
- élimination des amortissements et provisions	1 509 557	3 335 994
- élimination de la variation des impôts différés	46 282	(84 398)
- autres produits et charges sans incidence de trésorerie ou non liés à l'activité	0	0
- élimination des plus ou moins values de cession	29 568	(14 888)
Autres retraitements :		
- Coût net du financement	(136 535)	1 679
- Produits des dividendes reçus	(25 120)	(93 400)
- Charges d'impôts sur les sociétés	49 925	651 410
Dividendes reçus :		
- Dividendes reçus des sociétés mises en équivalence	0	0
- Dividendes reçus des sociétés non consolidées	25 120	93 400
Impôts sur les sociétés décaissés	(650 743)	(293 952)
Incidence de la variation du besoin en fonds de roulement :		
- dont stocks et en-cours	646 417	(218 225)
- dont dettes	1 196 656	2 195 859
- dont créances	1 827 961	1 447 984
<b>Flux nets de trésorerie provenant des activités opérationnelles</b>	<b>4 308 772</b>	<b>8 740 123</b>
<b>Flux d'investissement</b>		
Décaissements liés à des acquisitions :		
- immobilisations corporelles	(880 324)	(6 438 744)
- immobilisations incorporelles	0	0
- titres et autres immobilisations financières	(4 369)	(8 100)
Encaissements liés à des cessions :		
- immobilisations corporelles	40 008	14 888
- immobilisations incorporelles	0	0
- titres	0	0
- autres immobilisations financières	2 387	33 245
Incidence des variations de périmètre sur la trésorerie	0	0
<b>Flux nets de trésorerie sur investissements</b>	<b>(842 298)</b>	<b>(6 398 711)</b>
<b>Flux de financement</b>		
Décaissements :		
- dividendes versés aux actionnaires de la société mère	(468 657)	(465 937)
- dividendes versés aux minoritaires nets des impôts de distribution	0	0
- remboursements des dettes financières <sup>(1)</sup>	(1 311 902)	(368 140)
Encaissements :		
- augmentation des capitaux propres	0	0
- subventions d'investissements	0	0
- augmentation des dettes financières	15 951	290 783
Intérêts nets décaissés	(382 513)	174 950
<b>Flux nets de trésorerie sur opérations de financement</b>	<b>(2 147 121)</b>	<b>(368 344)</b>
Incidence des variations de cours des devises	0	0
<b>Variation de la trésorerie</b>	<b>1 319 353</b>	<b>1 973 068</b>
Trésorerie à l'ouverture <sup>(2)</sup>	7 700 331	5 727 263
Trésorerie à la clôture <sup>(2)</sup>	9 019 684	7 700 331

(1) : Sur l'exercice 2011, correspond au remboursement du capital restant dû de l'emprunt contracté auprès de l'Agence Française de Développement

(2) Voir Note 13 - Trésorerie et équivalents de trésorerie

## VARIATION DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDÉS

<i>(en milliers de CFA)</i>	Capital	Primes	Juste valeur IAS 39	Réserves de conversion	Réserves	Capitaux propres part du Groupe	Intérêts minoritaires	TOTAL
<b>Capitaux propres au 31/12/2009</b>	<b>353 333</b>	<b>39 750</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>5 565 048</b>	<b>5 958 131</b>	<b>1 823 014</b>	<b>7 781 145</b>
<b>Transactions avec les actionnaires</b>					<b>(466 399)</b>	<b>(466 399)</b>	<b>0</b>	<b>(466 399)</b>
Dividendes distribués					(466 399)	(466 399)	0	(466 399)
Variations de périmètre								
<b>Eléments du résultat global</b>					<b>780 261</b>	<b>780 261</b>	<b>938 399</b>	<b>1 718 660</b>
Résultat de l'exercice					780 261	780 261	938 399	1 718 660
Autres éléments du résultat global								
Variation des réserves de conversion des entités contrôlées					0	0	0	0
Variation de juste valeur des instruments financiers des entités contrôlées					0	0	0	0
Autres variations du résultat global					0	0	0	0
<b>Capitaux propres au 31/12/2010</b>	<b>353 333</b>	<b>39 750</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>5 878 910</b>	<b>6 271 993</b>	<b>2 761 413</b>	<b>9 033 406</b>
<b>Transactions avec les actionnaires</b>					<b>(466 290)</b>	<b>(466 290)</b>	<b>(109)</b>	<b>(466 399)</b>
Dividendes distribués					(466 399)	(466 399)	0	(466 399)
Variations de périmètre					0	0	0	0
Autres variations					109	109	(109)	0
<b>Eléments du résultat global</b>					<b>(102 388)</b>	<b>(102 388)</b>	<b>(107 928)</b>	<b>(210 316)</b>
Résultat de l'exercice					(102 388)	(102 388)	(107 928)	(210 316)
Autres éléments du résultat global								
Variation des réserves de conversion des entités contrôlées					0	0	0	0
Variation de juste valeur des instruments financiers des entités contrôlées					0	0	0	0
Autres variations du résultat global					0	0	0	0
<b>Capitaux propres au 31/12/2011</b>	<b>353 333</b>	<b>39 750</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>5 310 232</b>	<b>5 703 315</b>	<b>2 653 376</b>	<b>8 356 691</b>

## ANNEXE

### Note 1 : Principes comptables

#### A/ Faits marquants

La crise post-électorale intervenue en Côte d'Ivoire et qui a entraîné l'arrêt de l'exploitation des chemins de fer pendant 2 mois a eu un impact négatif sur le résultat opérationnel et le chiffre d'affaires de cette activité. Il a été néanmoins constaté une reprise de l'activité dès la fin du premier semestre.

#### B/ Principes comptables et méthodes d'évaluation

##### B.1/ Informations relatives à l'entreprise

Le siège social de La Forestière Equatoriale est Immeuble Bolloré - Avenue Christiani-Treichville 01 B.P. 37 à Abidjan Côte d'Ivoire.

En date du 22 mars 2012, le Conseil d'administration a arrêté les états financiers consolidés du Groupe. Ceux-ci ne seront définitifs qu'après leur approbation par l'Assemblée générale des actionnaires du 7 juin 2012.

##### B.2/ Principes généraux

Les comptes consolidés du Groupe au titre de l'exercice 2011 sont établis conformément au référentiel IFRS (International Financial Reporting Standards), tel qu'adoptés dans l'Union Européenne au 31 décembre 2011 (consultable à l'adresse suivante: [http://ec.europa.eu/internal\\_market/accounting/ias\\_en.htm#adopted-commission](http://ec.europa.eu/internal_market/accounting/ias_en.htm#adopted-commission)). Ce référentiel comprend les normes comptables internationales et les interprétations émises par l'International Financial Reporting Interpretation Committee (IFRIC) et par son prédécesseur, le Standard Interpretation Committee (SIC).

Pour les périodes présentées, le référentiel IFRS tel qu'adopté par l'Union Européenne diffère des normes IFRS d'application obligatoire de l'IASB sur les points suivants :

- "carve-out" d'IAS 39 : concerne principalement les dispositions d'application de la comptabilité de couverture aux portefeuilles de base des établissements bancaires.

Cette exclusion est sans effet sur les états financiers du Groupe ;

- normes d'application obligatoire selon l'IASB mais non encore adoptées ou d'application postérieure à la clôture selon l'Union Européenne :

Voir B.3/ Evolutions normatives.

Les premiers comptes publiés selon le référentiel IFRS sont ceux de l'exercice 2005.

##### B.3/ Evolutions normatives

##### B.31 / Normes IFRS, interprétations IFRIC ou amendements appliqués par le Groupe à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2011

Normes, Amendements ou Interprétations	Dates d'adoption par l'Union Européenne	Dates d'application : exercices ouverts à compter du
Amendement à IAS 32 « Classement des émissions de droits »	23/12/2009	01/02/2010
IAS 24 révisée « Information relative aux parties liées »	19/07/2010	01/01/2011
Modification d' IFRIC 14 « Paiements d'avance d'exigences de financement minimal »	19/07/2010	01/01/2011
IFRIC 19 « Extinction de passifs financiers avec des instruments de capitaux propres »	23/07/2010	01/07/2010
Améliorations aux IFRS - mai 2010	18/02/2011	01/01/2011 (sauf amendements à IFRS 3 et IAS 27 : 01/07/2010)

L'application de ces nouveaux textes n'a pas eu d'incidence sur les états financiers du Groupe.

### B.32 / Normes comptables ou interprétations que le Groupe appliquera dans le futur

L'IASB a publié des normes et des interprétations qui n'ont pas encore été adoptées par l'Union européenne au 31 décembre 2011 ; elles ne sont pas appliquées par le Groupe à cette date.

Normes, Amendements ou Interprétations	Dates de publication par l'IASB	Dates d'application : exercices ouverts à compter du
IAS 27 révisée « Etats financiers individuels »	12/05/2011	01/01/2013
IAS 28 révisée « Participations dans des entreprises associées et des co-entreprises »	12/05/2011	01/01/2013
IFRS 9 « Instruments financiers - Phase 1 : classement et évaluation »	12/11/2009, 28/10/2010 et 16/12/2011	01/01/2015
IFRS 10 « Etats financiers consolidés »	12/05/2011	01/01/2013
IFRS 11 « Accords conjoints »	12/05/2011	01/01/2013
IFRS 12 « Informations à fournir sur les participations dans d'autres entités »	12/05/2011	01/01/2013
IFRS 13 « Evaluation à la juste valeur »	12/05/2011	01/01/2013
IFRIC 20 « Frais de découverte engagés pendant la phase de production d'une mine à ciel ouvert »	19/10/2011	01/01/2013
Amendement à IFRS 7 « Informations à fournir - Compensation des actifs financiers et des passifs financiers »	16/12/2011	01/01/2013
Amendements à IAS 1 « présentation des autres éléments du résultat global (OCI) »	16/06/2011	01/07/2012
Amendement à IAS 12 « Impôt différé : recouvrement d'actifs sous-jacents »	20/12/2010	01/01/2012
Amendements à IAS 19 « avantages du personnel »	16/06/2011	01/01/2013
Amendements à IAS 32 « compensation des actifs financiers et des passifs financiers »	16/12/2011	01/01/2014

L'IASB a publié des normes et des interprétations, adoptées par l'Union européenne au 31 décembre 2011, applicables à partir des exercices ouverts à compter du 1er janvier 2012. Ces textes n'ont pas été appliqués par anticipation.

Normes, Amendements ou Interprétations	Dates de publication par l'IASB	Dates d'application : exercices ouverts à compter du
Amendement à IFRS 7 « Informations à fournir - Transferts d'actifs financiers »	07/10/2010	01/07/2011

Le Groupe est en cours d'analyse des incidences éventuelles de ces textes sur ses comptes consolidés.

### B.4/ Modalités de première application des IFRS

En tant que premier adoptant des IFRS, le Groupe a retenu les options de première application suivantes, prévues par IFRS 1 :

- les regroupements d'entreprises antérieurs à la date de transition aux IFRS n'ont pas été retraités,
- le montant cumulé des écarts actuariels à la date de transition aux IFRS, sur les avantages au personnel, a été imputé sur les capitaux propres,
- les immobilisations corporelles ont fait l'objet de réévaluations.

### B.5/ Méthodes de consolidation

#### 1. Périmètre de consolidation

Les sociétés sur lesquelles le Groupe exerce un contrôle exclusif sont consolidées par intégration globale.

Les sociétés sur lesquelles le Groupe exerce une influence notable sont consolidées par mise en équivalence.

Les sociétés sur lesquelles le Groupe exerce un contrôle conjoint en vertu d'un accord contractuel avec d'autres actionnaires, quel que soit le pourcentage de détention, sont consolidées suivant la méthode de l'intégration proportionnelle.

Le Groupe apprécie au cas par cas pour chaque participation l'ensemble des éléments permettant de caractériser le type de contrôle qu'il exerce.

Conformément à la norme IAS 27 révisée "Etats financiers consolidés et individuels", seuls les droits de vote potentiels exerçables ou convertibles immédiatement sont pris en compte pour l'appréciation du contrôle.

Lorsqu'il existe des options croisées d'achat et de vente exerçables à prix fixe et à même date, le Groupe prend en compte la détention en résultant dans le calcul des pourcentages d'intérêt.

Les sociétés, qui tant individuellement que collectivement sont non significatives par rapport aux états financiers consolidés, sont exclues du périmètre de consolidation. Leur matérialité est appréciée avant chaque clôture annuelle.

## 2. Opérations intragroupes

### Opérations n'affectant pas le résultat consolidé

Les créances et les dettes réciproques ainsi que les produits et les charges réciproques sont éliminés :

- dans leur totalité entre les sociétés consolidées par intégration globale
- dans la limite du pourcentage d'intégration le plus faible de l'entreprise contrôlée conjointement en cas de transactions effectuées :
  - \* entre une société intégrée globalement et une société intégrée proportionnellement,
  - \* entre deux entreprises intégrées proportionnellement.

### Opérations affectant le résultat consolidé

L'élimination des profits et des pertes ainsi que des plus-values et moins-values est pratiquée :

- à 100% pour les sociétés consolidées par intégration globale
- dans la limite du pourcentage d'intégration le plus faible dans les cas suivants en cas de transactions effectuées :
  - \* entre une société intégrée globalement et une société intégrée proportionnellement,
  - \* entre deux sociétés intégrées proportionnellement,
  - \* entre une société mise en équivalence et une société intégrée globalement.

## 3. Conversion des états financiers des sociétés étrangères

Les états financiers des sociétés étrangères dont la monnaie de fonctionnement est différente de la monnaie de présentation des comptes consolidés du Groupe, et qui ne sont pas en situation d'hyperinflation, sont convertis selon la méthode dite "du cours de clôture". Leurs éléments de bilan sont convertis au cours de change en vigueur à la clôture de l'exercice et les éléments du compte de résultat sont convertis au cours moyen de la période. Les écarts de conversion en résultant sont enregistrés en écart de conversion dans les réserves consolidées.

Les *goodwill* relatifs aux sociétés étrangères sont considérés comme faisant partie des actifs et passifs acquis et, à ce titre, sont convertis au cours de change en vigueur à la date de clôture.

## 4. Opérations en monnaie étrangère

Les opérations en monnaie étrangère sont converties dans la monnaie fonctionnelle de l'entité, au cours de change en vigueur à la date d'opération. A la clôture de l'exercice, les éléments monétaires libellés en monnaie étrangère sont convertis au cours de change de clôture de l'exercice. Les pertes et gains de change en découlant sont reconnus dans la rubrique "Résultat de change" et présentés en résultat opérationnel pour les transactions commerciales et en "Autres produits et charges financiers" pour les transactions financières.

Les pertes et gains sur les produits dérivés de change, utilisés à des fins de couverture, sont enregistrés en résultat opérationnel pour les transactions commerciales et en résultat financier pour les transactions financières.

## 5. Regroupements d'entreprises

Le Groupe applique à compter du 1er janvier 2010 les dispositions de la norme IFRS 3 révisée "Regroupements d'entreprises".

Les regroupements initiés postérieurement au 1er janvier 2004 mais avant le 1er janvier 2010 sont comptabilisés selon l'ancienne version d'IFRS 3.

Les dispositions nouvelles apportées par la révision d'IFRS 3 sont les suivantes :

- possibilité offerte au cas par cas pour chaque regroupement d'entreprises d'évaluer les intérêts ne donnant pas le contrôle à la juste valeur et de comptabiliser un *goodwill* "complet" ou de calculer comme antérieurement le *goodwill* sur la seule portion acquise;
- en cas de prise de contrôle par acquisitions successives, la quote-part antérieurement détenue est réévaluée à la juste valeur à la date de prise de contrôle en contrepartie du résultat ;
- les frais d'acquisition sont comptabilisés en résultat ainsi que toute modification au-delà du délai d'affectation des éléments inclus dans le calcul du *goodwill*.

Le *goodwill* est égal à la différence entre :

la somme de :

- la contrepartie transférée, c'est-à-dire le coût d'acquisition hors frais d'acquisition et incluant la juste valeur des compléments de prix éventuels;
- la juste valeur à la date de prise de contrôle des intérêts ne donnant pas le contrôle dans le cas d'une acquisition partielle pour laquelle l'option du *goodwill* complet est retenue;
- la juste valeur de la quote-part antérieurement détenue le cas échéant,

et la somme de :

- la quote-part de la juste valeur des actifs et passifs identifiables de l'entité acquise à la date de prise de contrôle relative aux intérêts donnant le contrôle (y compris le cas échéant, les intérêts précédemment détenus) ;
- la quote-part relative aux intérêts ne donnant pas le contrôle si l'option du *goodwill* complet est retenue.

A la date d'acquisition, les actifs, passifs et passifs éventuels identifiables de l'entité acquise sont évalués individuellement à leur juste valeur quelle que soit leur destination. Les analyses et expertises nécessaires à l'évaluation initiale de ces éléments doivent être finalisées dans un délai de douze mois à compter de la date d'acquisition. Une évaluation provisoire est fournie lors des clôtures de comptes intervenant dans ce délai.

Les actifs incorporels sont comptabilisés séparément du *goodwill* s'ils sont identifiables, c'est-à-dire s'ils résultent d'un droit légal ou contractuel, ou s'ils sont séparables des activités de l'entité acquise et qu'ils sont porteurs d'avantages économiques futurs.

Le Groupe apprécie au cas par cas pour chaque acquisition partielle le recours à l'option du *goodwill* complet.

Le Groupe comptabilise les effets des regroupements d'entreprises en autres produits (charges) financiers.

## **6. Comptabilisation des variations de pourcentage d'intérêt de participations consolidées sans changement de méthode de consolidation**

A compter du 1er janvier 2010, le Groupe applique les dispositions de la norme IAS 27 révisée " Etats financiers consolidés et individuels " pour les variations de pourcentage d'intérêt dans les sociétés consolidées n'entraînant pas de perte de contrôle, y compris pour les transferts internes de titres.

La différence entre l'ajustement de la valeur des intérêts ne donnant pas le contrôle et la juste valeur de la contrepartie payée ou reçue est comptabilisée directement en capitaux propres part du Groupe.

### **7. Perte de contrôle**

Conformément aux dispositions de la norme IAS 27 révisée "Etats financiers consolidés et individuels", le Groupe constate en résultat, à la date de la perte de contrôle, l'écart entre :

la somme de :

- la juste valeur de la contrepartie reçue ;
- la juste valeur des intérêts éventuellement conservés,

et la valeur comptable de ces éléments.

Le Groupe constate l'effet des pertes de contrôle en "Autres produits (charges) financiers".

## **B.6/ Règles et méthodes d'évaluation**

### **1. Recours à des estimations**

L'établissement des états financiers selon les normes IFRS nécessite de procéder à des estimations et de formuler des hypothèses qui concernent l'évaluation de certains montants qui figurent dans les comptes, notamment pour :

- la durée d'amortissement des immobilisations,
- l'évaluation des provisions et des engagements de retraite,
- les évaluations retenues pour les tests de perte de valeur,
- l'estimation des justes valeurs,

Le Groupe revoit régulièrement ses appréciations en fonction, notamment, de données historiques ou du contexte économique dans lequel il évolue. Par voie de conséquence, les montants qui figureront dans les futurs états financiers du Groupe pourraient en être affectés.

### **2. Chiffre d'affaires**

Le chiffre d'affaires du Groupe est constitué principalement par les prestations de services du secteur du transport et de la logistique.

Les produits sont constatés en chiffre d'affaires lorsque l'entreprise a transféré à l'acquéreur les risques et avantages inhérents à la propriété des biens ou à la prestation de services.

### **3. Contrats de location**

Les contrats de location pour lesquels le Groupe intervient en tant que preneur sont classés en contrats de location-financement lorsque les termes du contrat de location transfèrent en substance la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété au preneur. Tous les autres contrats sont classés en location simple.

En application de l'interprétation IFRIC 4 "Conditions permettant de déterminer si un contrat comporte une location", le Groupe revoit les contrats de fournitures de prestations de biens et services afin de déterminer si ces contrats octroient également à l'acheteur un droit d'usage de certains actifs. Les équipements ainsi identifiés sont comptabilisés comme décrits dans ce paragraphe en application de la norme IAS 17 "Contrats de location". Les paiements relatifs à ces actifs sont isolés du total des paiements relatifs au contrat.

Les actifs détenus en vertu d'un contrat de location-financement sont comptabilisés en tant qu'actifs au plus faible de la valeur actualisée des paiements minimaux au titre de la location et de leur juste valeur à la date d'acquisition. Le passif correspondant dû au bailleur est enregistré au bilan en tant qu'obligation issue des contrats de location-financement. Les frais financiers, qui représentent la différence entre les engagements totaux du contrat et la juste valeur du bien acquis, sont répartis sur les différentes périodes couvertes par le contrat de location, de manière à obtenir un taux d'intérêt périodique constant sur le solde restant dû au passif au titre de chaque exercice.

Les revenus locatifs provenant des contrats de location simple sont comptabilisés en produits de façon linéaire sur toute la durée du contrat de location.

Les charges de loyer, en vertu d'un contrat de location simple, sont comptabilisées en charge dans le compte de résultat de façon linéaire pendant toute la durée du contrat de location.

### **4. Contrats de concession**

Le Groupe opère un contrat de "concession". Cette terminologie regroupe des contrats de natures diverses : concession de secteur public, affermage, contrat de développement et de renouvellement dits "BOT".

Le Groupe analyse en substance les caractéristiques de tous les nouveaux contrats de concession qui lui sont octroyés afin de déterminer de quelle norme relève le traitement comptable à appliquer, en prenant en compte à la fois les modalités contractuelles et également son expérience de l'exploitation de contrats similaires.

Le Groupe analyse en premier lieu les nouveaux contrats au regard des critères de l'interprétation IFRIC12.

L'interprétation IFRIC 12 est appliquée aux contrats de concession ayant simultanément les caractéristiques suivantes :

- la prestation liée au contrat revêt la nature de service public ;
- le concédant contrôle ou régule les services fournis, et fixe notamment le tarif de la prestation ;
- les infrastructures reviennent au concédant à l'issue du contrat.

Pour toutes les concessions qu'il opère, le Groupe est rémunéré par la vente de prestations aux usagers et non par le concédant. Les concessions relevant d'IFRIC 12 sont donc comptabilisées selon le modèle de l'actif incorporel :

- la juste valeur des infrastructures réalisées intégrant, le cas échéant, les intérêts intercalaires de la phase de construction est inscrite en immobilisation incorporelle,
- elle est amortie de manière linéaire sur la durée du contrat à compter du démarrage de l'exploitation.

Selon IFRIC 12, les produits perçus au titre :

- des activités de construction sont comptabilisées selon IAS 11 "Contrats de construction",
- des activités de maintenance et d'exploitation sont comptabilisées selon la norme IAS 18 "Produits des activités ordinaires".

Si le contrat ne remplit pas les critères d'IFRIC 12, le Groupe applique IFRIC 4 "Déterminer si un contrat comporte une location" (voir plus haut) afin d'identifier les actifs spécifiques qui répondraient aux critères de comptabilisation de la norme IAS 17 "Contrats de location".

Si cette règle ne s'applique pas, le Groupe comptabilise les actifs concernés selon la norme IAS 16 " Actifs corporels " et applique l'approche par composants. Les biens renouvelables sont amortis sur leur durée d'utilisation.

En l'absence de location-financement identifiée, les revenus de l'exploitation sont comptabilisés en chiffre d'affaires, et les redevances versées au concédant en charge opérationnelle sur l'exercice au cours duquel elles sont assumées.

Pour l'ensemble des contrats :

- dans le cas où un droit d'usage est exigé à l'initiation du contrat, une immobilisation incorporelle est comptabilisée et amortie linéairement sur la durée du contrat,

- dans le cas où le Groupe est contractuellement tenu de réaliser des travaux de remise en état des infrastructures qui ne sont pas comptabilisées à l'actif, le Groupe comptabilise des provisions conformément à la norme IAS 37 "Provisions, actifs et passifs conditionnels",

- les redevances versées au Concédant en rémunération de l'exploitation des biens mis en concession sont comptabilisées en charges opérationnelles au cours de l'exercice où elles sont exigibles.

Les subventions d'investissement non remboursables sont comptabilisées en produits constatés d'avance dans les "Autres passifs courants" et constatées en résultat opérationnel selon le rythme d'amortissement du bien concerné, conformément à IAS 20.

## 5. Coût net du financement

Ce coût comprend les charges d'intérêt sur la dette, les intérêts perçus sur placement de trésorerie et le cas échéant, les variations de valeur des dérivés qualifiés de couverture, et ayant pour sous-jacent des éléments de l'endettement net du Groupe.

## 6. Autres produits et charges financiers

Les autres produits et charges financiers comprennent principalement, les dépréciations d'actifs financiers, les pertes et gains liés aux acquisitions et cessions des titres, le résultat de change concernant les transactions financières, les effets d'actualisation, les dividendes reçus des sociétés non consolidées, les variations des provisions financières et le cas échéant, les variations de valeur des produits dérivés non qualifiés de couverture à l'exception des dérivés relatifs aux transactions opérationnelles.

## 7. Impôts sur les résultats

Le Groupe calcule les impôts sur les résultats conformément aux législations fiscales en vigueur.

Conformément à la norme IAS 12 "Impôts sur les résultats", les différences temporelles entre les valeurs comptables des actifs et des passifs et leurs bases fiscales donnent lieu à la constatation d'un impôt différé selon la méthode du report variable en utilisant les taux d'impôt adoptés ou quasi adoptés à la date de clôture.

Des impôts différés sont comptabilisés pour toutes les différences temporelles, sauf si l'impôt différé est généré par un *goodwill* ou par la comptabilisation initiale d'un actif ou d'un passif qui n'est pas un regroupement d'entreprises et n'affecte ni le bénéfice comptable ni le bénéfice imposable à la date de transaction.

Un impôt différé est comptabilisé pour toutes les différences temporelles imposables liées à des participations dans les filiales, entreprises associées, co-entreprises et investissements dans les succursales sauf si la date à laquelle s'inversera la différence temporelle peut être contrôlée et s'il est probable qu'elle ne s'inversera pas dans un avenir prévisible.

Un actif d'impôt différé est comptabilisé pour le report en avant de pertes fiscales et de crédit d'impôt non utilisés dans la mesure où il est probable que l'on disposera de bénéfices imposables futurs sur lesquels ces pertes fiscales et crédits d'impôt non utilisés pourront être imputés, ou s'il existe des différences temporelles passives.

Conformément à la norme IAS 12, les actifs et passifs d'impôts différés ne sont pas actualisés.

## 8. Goodwill

Les *goodwill* relatifs aux sociétés contrôlées sont enregistrés à l'actif du bilan consolidé sous la rubrique "*goodwill*". Les *goodwill* ne sont pas amortis mais font l'objet d'un test de valeur au minimum une fois par an et à chaque fois qu'apparaît un indice de perte de valeur. Lorsqu'une perte de valeur est constatée, l'écart entre la valeur comptable de l'actif et sa valeur recouvrable est comptabilisé dans l'exercice en charge opérationnelle. Il est non réversible.

Les écarts d'acquisition négatifs (*badwill*) sont comptabilisés directement en résultat l'année de l'acquisition.

## 9. Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles acquises figurent au bilan pour leur coût d'acquisition. Elles sont amorties linéairement sur leur durée d'utilisation.

- Logiciels et licences informatiques : de 1 à 5 ans.

Conformément à la norme IAS 38 "Immobilisation incorporelles", les dépenses de recherche et de développement sont enregistrées en charge de l'exercice au cours duquel elles sont encourues, à l'exception des frais de développement, inscrits en immobilisations incorporelles lorsque les conditions d'activation répondant strictement aux critères suivants sont réunies :

- le projet est clairement identifié et les coûts qui s'y rapportent sont individualisés et suivis de façon fiable,
- la faisabilité technique du projet est démontrée,
- l'existence d'une intention de terminer le projet et d'utiliser ou vendre les produits issus de ce projet,
- l'existence d'un marché potentiel pour la production issue de ce projet ou son utilité en interne est démontrée,
- les ressources nécessaires pour mener le projet à son terme sont disponibles.

Les frais de développement sont amortis sur la durée de vie estimée des projets concernés à compter de la mise à disposition du produit. Dans le cas spécifique des logiciels, la durée de vie est déterminée comme suit :

- si le logiciel est utilisé en interne, sur la durée probable d'utilisation,
- si le logiciel est à usage externe, selon les perspectives de vente, location ou de toute autre forme de commercialisation.

Les frais de développement de logiciels capitalisés sont ceux qui sont encourus pendant les phases de programmation, de codification et de tests. Les dépenses encourues préalablement (phase de planification de la conception, de définition du produit et de définition de l'architecture du produit) sont comptabilisées en charges.

## 10. Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont inscrites pour leur coût d'acquisition ou de production, diminué du cumul des amortissements et des éventuelles comptabilisations de perte de valeur.

Les amortissements pratiqués sont déterminés généralement selon le mode linéaire sur la durée d'utilisation du bien; le mode d'amortissement accéléré peut néanmoins être utilisé lorsqu'il apparaît plus pertinent au regard des conditions d'utilisation des matériels concernés. Pour certaines immobilisations complexes constituées de différents composants, notamment les constructions, chaque composante de l'immobilisation est amortie sur sa durée d'utilisation propre.

Les principales durées d'utilisation des différentes catégories d'immobilisations corporelles sont les suivantes :

- Constructions, installations techniques 8 à 25 ans
- Autres immobilisations corporelles 3 à 15 ans

Les durées d'amortissement sont revues périodiquement pour vérifier leur pertinence.

La date de départ des amortissements est la date de mise en service du bien.

## 11. Dépréciations d'actifs non financiers

Les actifs immobilisés incorporels et corporels font l'objet de tests de perte de valeur dans certaines circonstances. Pour les immobilisations dont la durée de vie est indéfinie (cas de *goodwill*), un test est réalisé au minimum une fois par an, et à chaque fois qu'un indice de perte de valeur apparaît. Pour les autres immobilisations, un test est réalisé seulement lorsqu'un indice de perte de valeur apparaît.

Les actifs soumis aux tests de valeur sont regroupés au sein d'unités génératrices de trésorerie (UGT) correspondant à des ensembles homogènes d'actifs dont l'utilisation génère des flux de trésorerie identifiables. Lorsque la valeur recouvrable d'une UGT est inférieure à sa valeur nette comptable, une perte de valeur est comptabilisée en résultat opérationnel. La valeur recouvrable de l'UGT est la valeur la plus élevée entre la valeur de marché diminuée des coûts de vente et la valeur d'utilité. La valeur d'utilité est la valeur actualisée des flux de trésorerie susceptibles de découler de l'utilisation d'un actif ou d'une UGT. Le taux d'actualisation est déterminé pour chaque unité génératrice de trésorerie, en fonction de sa zone géographique et du profil de risque de son activité.

La note 4 résume les hypothèses retenues pour les principales UGT du Groupe.

## 12. Titres des sociétés mises en équivalence

Les prises de participation dans les sociétés associées sont comptabilisées selon IAS 28 à compter de l'acquisition de l'influence notable. Toute différence entre le coût de la participation et la quote-part acquise dans la juste valeur des actifs, passifs et passifs éventuels de la société associée est comptabilisée en *goodwill*. Le *goodwill* ainsi déterminé est inclus dans la valeur comptable de la participation.

Un test de dépréciation est effectué dès qu'un indice objectif de perte de valeur est identifié, comme une baisse importante du cours de la participation, l'anticipation d'une baisse notable des flux de trésorerie futurs, ou toute information indiquant de probables effets négatifs significatifs sur les résultats de l'entité.

La valeur recouvrable des participations consolidées par mise en équivalence est alors testée selon les modalités décrites dans la note relative aux pertes de valeur d'actifs immobilisés non financiers (cf. supra).

### **13. Actifs financiers**

Les actifs financiers non courants comprennent la part à plus d'un an des actifs disponibles à la vente, des instruments financiers comptabilisés en juste valeur par le résultat et des prêts, dépôts et obligations.

Les actifs financiers courants comprennent les clients et autres débiteurs, la trésorerie et équivalents de trésorerie, et la part à moins d'un an des instruments financiers comptabilisés en juste valeur par le résultat, et des prêts, dépôts et obligations.

Lors de leur comptabilisation initiale, ces actifs sont comptabilisés à leur juste valeur, c'est-à-dire généralement à leur coût d'acquisition majoré des coûts de transaction.

#### **13-1. Actifs disponibles à la vente**

Les actifs disponibles à la vente comprennent essentiellement des titres de participation de sociétés non consolidées.

Aux dates de clôture, les actifs disponibles à la vente sont évalués à leur juste valeur. Pour les actions de sociétés cotées, cette juste valeur est la valeur boursière à la clôture.

La juste valeur des titres non cotés est déterminée sur la base de l'actif net réévalué et, le cas échéant, par transparence de la valeur d'actifs sous-jacents.

Les variations de juste valeur temporaires sont comptabilisées directement en capitaux propres. Elles sont transférées en résultat au moment de la cession des titres de participation considérés.

Lorsqu'un test de perte de valeur conduit à reconnaître une moins-value latente significative ou durable par rapport au coût d'acquisition, cette perte de valeur est comptabilisée en résultat de manière irréversible.

Pour les titres en moins-value à la clôture, le Groupe reconnaît de manière systématique une perte de valeur définitive en résultat lorsque le cours de bourse d'un titre coté est inférieur de plus de 30% à son coût d'acquisition, ou qu'il est inférieur au coût d'acquisition depuis 2 ans. Concernant les participations dans les holdings cotées du Groupe, s'agissant d'investissements de structure à long terme, les critères de dépréciation systématique retenus sont une moins-value de 40% par rapport au coût d'acquisition, ou une moins-value constatée sur une période de 4 ans.

Si la juste valeur n'est pas déterminable de façon fiable, les titres sont comptabilisés à leur coût d'achat. En cas d'indication objective de dépréciation significative ou durable, une dépréciation irréversible est constatée en résultat.

Les cessions partielles de titres sont effectuées en utilisant la méthode FIFO.

#### **13-2. Actifs à la juste valeur par le compte de résultat**

Les actifs à la juste valeur par le compte de résultat comprennent les actifs de transaction, principalement des instruments financiers dérivés. Les variations de juste valeur de ces actifs sont comptabilisées en résultat financier à chaque clôture, ou le cas échéant en capitaux propres pour les dérivés en couverture de flux futurs.

#### **13-3. Prêts, créances, dépôts et obligations**

La catégorie " prêts, créances et obligations " comprend principalement des créances rattachées à des participations, des avances en compte courant consenties à des entités associées ou non consolidées, des dépôts de garantie, les autres prêts et créances et les obligations.

Lors de leur comptabilisation initiale, ces actifs financiers sont comptabilisés à leur juste valeur majorée des coûts de transaction directement attribuables. A chaque date de clôture, ces actifs sont évalués au coût amorti en appliquant la méthode dite du "taux d'intérêt effectif".

Ils font l'objet d'une comptabilisation de perte de valeur s'il existe une indication objective de perte de valeur. La perte de valeur correspondant à la différence entre la valeur nette comptable et la valeur recouvrable (actualisation des flux de trésorerie attendus au taux d'intérêt effectif d'origine) est comptabilisée en résultat. Elle est réversible si la valeur recouvrable est amenée à évoluer favorablement dans le futur.

#### **13-4. Clients et autres débiteurs**

Les créances clients et autres débiteurs sont des actifs financiers courants évalués initialement à la juste valeur qui correspond en général à leur valeur nominale, sauf si l'effet d'actualisation est significatif.

A chaque arrêté, les créances sont évaluées au coût amorti, déduction faite des pertes de valeur tenant compte des risques éventuels de non-recouvrement.

Les créances clients du Groupe sont provisionnées sur une base individuelle, en tenant compte de l'âge de la créance et des informations externes permettant d'évaluer la santé financière du créancier.

Les créances cédées à des tiers, par le biais de contrats de mobilisation de créances commerciales sont maintenues dans le poste clients lorsque l'essentiel des risques et avantages qui leur sont associés est conservé par le Groupe, les emprunts et dettes financières étant majorés à due concurrence.

### **13-5. Trésorerie et équivalents de trésorerie**

La rubrique "Trésorerie et équivalents de trésorerie" se compose des fonds de caisse, des soldes bancaires ainsi que des placements à court terme dans des instruments du marché monétaire. Ces placements, d'échéance inférieure à trois mois, sont facilement convertibles en un montant de trésorerie connu et sont soumis à un risque négligeable de changement de valeur.

Les conventions de trésorerie figurant au bilan consolidé sont établies entre sociétés ayant des liens de filiation, dont l'une des contreparties n'est pas consolidée au sein du périmètre de consolidation du Groupe mais dans un ensemble plus grand. Les intérêts financiers communs de ces sociétés les ont conduites à étudier des modalités leur permettant d'améliorer les conditions dans lesquelles elles doivent assurer leurs besoins de trésorerie ou utiliser leurs excédents de manière à optimiser leur trésorerie. Ces opérations courantes de trésorerie, réalisées à des conditions de marché, sont par nature des crédits de substitution.

### **14. Stocks et en-cours**

Les stocks sont inscrits au plus bas de leur coût et de leur valeur nette de réalisation. Le coût comprend les coûts directs de matières et, le cas échéant, les coûts directs de main-d'oeuvre ainsi que les frais directement attribuables.

La valeur nette de réalisation représente le prix de vente estimé dans le cours normal des activités diminué des coûts estimés pour l'achèvement et des coûts estimés nécessaires pour réaliser la vente (frais commerciaux essentiellement).

### **15. Titres d'autocontrôle**

Non applicable dans le Groupe Forestière Equatoriale.

### **16. Provisions**

Les provisions sont des passifs dont l'échéance ou le montant ne peut être fixé de manière précise.

Les provisions sont comptabilisées lorsque le Groupe a une obligation présente, résultant d'un fait générateur passé, qui entraînera probablement une sortie de ressources pouvant être raisonnablement estimée. Le montant comptabilisé doit être la meilleure estimation de la dépense nécessaire à l'extinction de l'obligation présente à la date de clôture. Elle est actualisée lorsque l'effet est significatif et que l'échéance est supérieure à un an.

Les provisions pour restructuration sont comptabilisées lorsque le Groupe dispose d'un plan formalisé et détaillé, et que celui-ci a été notifié aux parties intéressées.

Les provisions pour obligations contractuelles correspondent principalement à la remise en état des ouvrages exploités dans le cadre des contrats de concessions. Elles sont calculées à la fin de chaque exercice en fonction d'un plan pluriannuel de travaux révisé annuellement pour tenir compte des programmes de dépenses.

### **17. Paiements en actions**

Non applicable dans le Groupe Forestière Equatoriale.

### **18. Engagements envers le personnel**

#### **- AVANTAGES POSTÉRIEURS À L'EMPLOI**

Les avantages postérieurs à l'emploi incluent les indemnités de fin de carrière, les régimes de retraite, ainsi que la couverture des frais médicaux accordée aux retraités de certaines filiales.

Les engagements relatifs aux avantages postérieurs à l'emploi concernent les filiales de la zone Afrique (zone CFA).

#### **Régimes à prestations définies**

Conformément à la norme IAS 19 "Avantages au personnel", les engagements résultant de régimes à prestations définies, ainsi que leur coût, font l'objet d'une évaluation actuarielle suivant la méthode des unités de crédit projetées. Les évaluations ont lieu chaque année pour les différents régimes.

Ces régimes sont soit financés, leurs actifs étant alors gérés séparément et indépendamment de ceux du Groupe, soit non financés, leur engagement faisant l'objet d'un passif au bilan.

Pour les régimes à prestations définies financés, l'insuffisance ou l'excédent de la juste valeur des actifs par rapport à la valeur actualisée des obligations est comptabilisé comme passif ou actif au bilan, après déduction des écarts actuariels cumulés ainsi que du coût des services passés non encore comptabilisés. Cependant, un excédent d'actifs n'est comptabilisé au bilan que dans la mesure où il représente des avantages économiques futurs qui sont effectivement disponibles pour le Groupe, par exemple sous la forme de remboursements du régime ou de diminutions des cotisations futures au régime. Si un tel excédent d'actifs n'est pas disponible ou ne représente pas d'avantages économiques futurs, il n'est pas comptabilisé.

Les engagements liés aux avantages du personnel sont valorisés en utilisant des hypothèses d'évolution des salaires, d'âge de liquidation de droit, de taux de mortalité, de taux d'inflation, puis actualisés en utilisant les taux d'intérêt des obligations privées à long terme de première catégorie (taux de référence utilisés : IBoxx) à la date d'évaluation.

Un coût des services passés est constaté lorsque l'entreprise adopte un régime à prestations définies ou change le niveau des prestations d'un régime existant :

- lorsque les nouveaux droits à prestation sont acquis aux ayants-droit dès l'adoption du régime à prestations définies ou de sa modification, le coût des services passés est immédiatement comptabilisé en charge,
- pour les droits non encore acquis aux ayants-droit au moment de l'adoption du régime à prestations définies ou de sa modification, les coûts des services passés sont comptabilisés en charge, selon un mode linéaire, sur la durée moyenne restant à courir jusqu'à ce que les droits correspondants soient acquis aux ayants-droit.

Les écarts actuariels résultent principalement des modifications d'hypothèses et de la différence entre les résultats selon les hypothèses actuarielles et les résultats effectifs des régimes à prestations définies. Seule la part de gains et pertes actuariels, excédant 10% du plus élevé de la valeur actualisée de l'obligation ou de la juste valeur des actifs du régime à l'ouverture de l'exercice, est comptabilisée en résultat sur la durée de vie active moyenne résiduelle attendue des membres du personnel du régime concerné, soit 9,8 ans en moyenne au niveau du Groupe (méthode du "corridor").

La charge actuarielle comptabilisée en résultat opérationnel pour les régimes à prestations définies comprend le coût des services rendus au cours de l'exercice, le coût financier, le rendement attendu des actifs, le coût des services passés, l'amortissement des écarts actuariels ainsi que les effets de toute réduction ou liquidation de régime.

### **Régimes à cotisations définies**

Certains avantages sont également fournis dans le cadre de régimes à cotisations définies. Les cotisations relatives à ces régimes sont inscrites en frais du personnel lorsqu'elles sont encourues.

### **- AUTRES AVANTAGES À LONG TERME**

Les autres avantages à long terme sont provisionnés au bilan. Il s'agit des engagements relatifs aux gratifications liées à l'ancienneté.

Cette provision est évaluée selon la méthode des unités de crédits projetées.

Les charges relatives à ces engagements sont comptabilisées en résultat opérationnel.

### **19. Passifs financiers et endettement financier net**

Les passifs financiers comprennent les emprunts, dettes financières, concours bancaires courants, les fournisseurs et comptes rattachés ainsi que les instruments financiers à la juste valeur par le résultat.

Les passifs financiers non courants comprennent la part à plus d'un an des emprunts et instruments financiers à la juste valeur par le compte de résultat.

Les passifs financiers courants comprennent la part à moins d'un an des emprunts et instruments financiers à la juste valeur par le compte de résultat et les fournisseurs et comptes rattachés.

Les emprunts et autres dettes financières similaires sont comptabilisés au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Les passifs financiers de transaction sont maintenus en juste valeur avec une contrepartie en compte de résultat.

La définition de l'endettement financier net du Groupe respecte la recommandation n°2009-R-03 du 2 juillet 2009, du Conseil National de la Comptabilité, relative aux entreprises sous référentiel comptable international, étant précisé que :

- tous les instruments financiers dérivés ayant pour sous-jacent un élément de l'endettement net sont inclus dans l'endettement net,
- certains actifs financiers spécifiques affectés au remboursement de la dette sont inclus dans l'endettement net,
- les dettes sur acquisition de titres de filiales sont exclues de l'endettement net.

### **20. Engagements d'achat d'intérêts minoritaires**

Les engagements d'achat antérieurs au 1er janvier 2010 sont comptabilisés selon la méthode du "*goodwill* en cours".

Les engagements d'achat postérieurs au 1er janvier 2010 sont comptabilisés initialement, et pour toute variation ultérieure de la juste valeur de l'engagement, par capitaux propres.

Le Groupe comptabilise les engagements d'achat d'intérêts minoritaires en dettes d'acquisition d'immobilisations financières dans le poste "Autres passifs courants/non courants".

La juste valeur des engagements est revue à chaque clôture et le montant de la dette est ajusté en conséquence.

La dette est actualisée pour tenir compte des effets du temps jusqu'à la date prévue de réalisation de l'engagement.

## **21. Information sectorielle**

Conformément aux dispositions de la norme IFRS 8 "Secteurs opérationnels", les secteurs opérationnels retenus pour présenter l'information sectorielle sont ceux utilisés dans le reporting interne du Groupe, revu par la Direction générale (le principal décideur opérationnel pour le Groupe). Ils reflètent l'organisation du Groupe qui est basée sur l'axe métier.

Le Groupe opère exclusivement dans le secteur des transports et de la logistique en Afrique, aussi l'information sectorielle est en lecture directe dans les comptes.

Les opérations entre les différents secteurs sont réalisées à des conditions de marché.

### **Note 2 : Principales variations de périmètre**

#### **Exercice 2011**

Néant

#### **Exercice 2010**

Néant

### **Note 3 : Comparabilité des comptes**

Les comptes de l'exercice 2011 sont comparables à ceux de l'exercice 2010 à l'exception des modifications de présentation détaillées ci-dessous :

#### **Changement de présentation du résultat financier :**

Le Groupe a modifié la présentation du résultat financier au sein du compte de résultat consolidé. Les plus-values (moins-values) de cession des titres n'apparaissent plus sur une ligne distincte du compte de résultat mais sont reclassées sur les lignes "Autres produits financiers" et "Autres charges financières". Les états financiers comparatifs ont été retraités. Le montant des plus-values (moins-values) de cessions de titres est fourni dans la note relative au résultat financier.

**NOTES SUR LE BILAN**

**Note 4 - Goodwill**

Evolution des goodwill

(en milliers de CFA)

Au 31 décembre 2010	824 020
Acquisition	0
Cession	0
Variation de change	0
Autres	0
<b>Au 31 décembre 2011</b>	<b>824 020</b>

Ventilation par secteur opérationnel

(en milliers de CFA)	31/12/2011	31/12/2010
Transport et logistique	824 020	824 020
<b>Total</b>	<b>824 020</b>	<b>824 020</b>

**Définition et regroupement des UGT**

Le Groupe Forestière Equatoriale comprend au 31 décembre 2011, moins d'une dizaine d'Unités Génératrices de Trésorerie (UGT). Le découpage de l'activité par UGT s'appuie sur les spécificités des différents métiers du Groupe.

La principale UGT est la suivante: Transport et Logistique, elle comprend essentiellement la concession de chemin de fer Sitarail.

Cette activités est décrite dans la note B.6 "Règles et méthodes d'évaluation", paragraphe 21 "Information sectorielle".

**Détermination de la valeur recouvrable**

Conformément à la norme IAS 36 "Dépréciation d'actifs", les goodwill font l'objet chaque année de tests de valeur. Les tests sont réalisés au moins une fois par an à la date de clôture.

Lorsque la valeur recouvrable (valeur la plus élevée entre la juste valeur et la valeur d'utilité) est inférieure à la valeur comptable d'une UGT, une perte de valeur est comptabilisée en résultat opérationnel, dans le poste "Amortissements et provisions".

La valeur d'utilité est calculée par la méthode d'actualisation des flux de trésorerie opérationnels prévisionnels après impôt.

La juste valeur est calculée à partir des informations de marché.

**Principales hypothèses de détermination de la valeur recouvrable**

Les principales hypothèses retenues pour la détermination de la valeur recouvrable sont les suivantes :

- Le taux d'actualisation est déterminé en prenant pour base le coût moyen pondéré du capital (WACC) de chaque UGT ; il intègre les éventuels risques spécifiques à chaque activité (métiers, marchés et géographiques) ; le taux retenu a été déterminé sur la base d'informations communiquées par un cabinet d'expertise.

- Les flux de trésorerie sont calculés à partir des budgets opérationnels, puis, sont extrapolés, en appliquant, jusqu'à la cinquième année, un taux de croissance en adéquation avec le potentiel de développement des marchés concernés, et avec les perspectives définies par le management, sur la base de l'expérience passée. Au-delà de la cinquième année, la valeur terminale est évaluée sur la base d'une capitalisation à l'infini des flux de trésorerie.

Les projections de flux de trésorerie sur les concessions sont basées sur la durée des contrats

Ces tests sont effectués sur la base d'un taux d'actualisation après impôts. La méthode retenue n'entraîne pas d'écart significatif avec un calcul effectué sur la base d'un taux d'actualisation avant impôts (vérification effectuée conformément à la norme IAS 36 BCZ 85).

Le tableau ci-dessous reprend les hypothèses pour tester le goodwill de l'UGT Transport et logistique :

	2011	2010
	<b>Transport et logistique</b>	<b>Transport et Logistique</b>
(en milliers de CFA)	<i>(UGT)</i>	<i>(UGT)</i>
<b>Valeur nette comptable du goodwill</b>	<b>824 020</b>	<b>824 020</b>
<b>Valeur nette comptable des actifs incorporels à durée de vie indéfinie</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>Pertes de valeur comptabilisées sur l'exercice</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>Base retenue pour la valeur recouvrable</b>	<b>valeur d'utilité</b>	<b>valeur d'utilité</b>
<b>Paramètres du modèle applicable aux flux de trésorerie :</b>		
- Taux de croissance sur prévisions de N+2 à N+5 <sup>(1)</sup>	2% à 3%	2% à 3%
- Taux de croissance sur valeur terminale <sup>(2)</sup>	NA	NA
- Coût moyen pondéré du capital (WACC) <sup>(3)</sup>	14,6%	14,3%

(1) Les flux de trésorerie futurs de Sitarail sont basés sur une reprise d'activité en Côte d'Ivoire, pour retrouver des résultats proches de ceux observés avant la crise politique qui a fortement impacté le pays au cours du premier semestre 2011.

(2) S'agissant d'une concession, les projections de flux de trésorerie sont réalisées sur la durée des contrats, et n'intègrent donc pas de taux de croissance à l'infini.

(3) Les résultats des tests de sensibilité sur le WACC démontrent que les taux d'actualisation pour lesquels la valeur recouvrable est égale à la valeur comptable sont nettement supérieurs aux WACC présentés dans le tableau ci-dessus.

**Note 5 - Immobilisations incorporelles**

Evolution en 2011

Valeurs brutes (en milliers de CFA)	Au 31/12/2010	Acquisitions	Cessions	Variations de périmètre	Variations de change	Autres mouvements <sup>(1)</sup>	Au 31/12/2011
Licences, brevets et logiciels	65 568	0	0	0	0	18 760	84 328
Autres	148 970	0	0	0	0	2 950	151 920
<b>Valeurs brutes</b>	<b>214 538</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>21 710</b>	<b>236 248</b>

(1) : correspond principalement à des reclassements d'immobilisations poste à poste chez Sitarail.

Amortissements et provisions (en milliers de CFA)	Au 31/12/2010	Dotations	Reprises	Variations de périmètre	Variations de change	Autres mouvements	Au 31/12/2011
Licences, brevets et logiciels	(62 986)	(5 318)	0	0	0	0	(68 304)
Autres	(141 080)	(3 692)	0	0	0	0	(144 772)
<b>Amortissements et provisions</b>	<b>(204 066)</b>	<b>(9 010)</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>(213 076)</b>
<b>Valeurs nettes</b>	<b>10 472</b>	<b>(9 010)</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>21 710</b>	<b>23 172</b>

## Note 6 - Immobilisations corporelles

Evolution en 2011

Valeurs brutes (en milliers de CFA)	Au 31/12/2010	Acquisitions	Cessions	Variations de périmètre	Variations de change	Autres mouvements <sup>(1)</sup>	Au 31/12/2011
Terrains et agencements	53	0	0	0	0	0	53
Constructions et aménagements	0	27 958	0	0	0	8 901 838	8 929 796
Installations techniques, matériels	778 195	0	0	0	0	1 151 046	1 929 241
Autres	21 160 115	601 591	(916 500)	0	0	(7 428 453)	13 416 753
Immobilisations en-cours	2 138 830	901 912	0	0	0	(1 297 617)	1 743 125
Avances, acomptes	1 750 259	0	0	0	0	(1 348 526)	401 733
<b>Valeurs brutes</b>	<b>25 827 452</b>	<b>1 531 461</b>	<b>(916 500)</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>(21 712)</b>	<b>26 420 701</b>

Amortissements et provisions (en milliers de CFA)	Au 31/12/2010	Dotations	Reprises	Variations de périmètre	Variations de change	Autres mouvements <sup>(1)</sup>	Au 31/12/2011
Terrains et agencements	0	0	0	0	0	0	0
Constructions et aménagements	0	(273 391)	0	0	0	(1 105 085)	(1 378 476)
Installations techniques, matériels	(559 714)	(440 785)	0	0	0	(236 048)	(1 236 547)
Autres	(7 363 108)	(1 102 789)	846 924	0	0	1 341 135	(6 277 838)
Immobilisations en-cours	0	0	0	0	0	0	0
Avances, acomptes	0	0	0	0	0	0	0
<b>Amortissements et provisions</b>	<b>(7 922 822)</b>	<b>(1 816 965)</b>	<b>846 924</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>2</b>	<b>(8 892 861)</b>
<b>Valeurs nettes</b>	<b>17 904 630</b>	<b>(285 504)</b>	<b>(69 576)</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>(21 710)</b>	<b>17 527 840</b>

(1) correspond à des reclassements poste à poste chez Sitarail.

## Note 7 - Informations relatives aux concessions

Le Groupe opère un contrat de " concession ". Cette terminologie regroupe des contrats de natures diverses : concession de secteur public, affermage, contrat de développement et de renouvellement dits " BOT ".

Le Groupe analyse en substance les caractéristiques de tous les nouveaux contrats de concession qui lui sont octroyés afin de déterminer de quelle norme relève le traitement comptable à appliquer, en prenant en compte la fois les modalités contractuelles et également son expérience de l'exploitation de contrats similaires.

Le Groupe analyse en premier lieu les nouveaux contrats au regard des critères de l'interprétation IFRIC12.

L'interprétation IFRIC12 est appliquée aux contrats de concessions de service public ayant simultanément les caractéristiques suivantes :

- le concédant contrôle ou régule les services fournis, et fixe notamment le tarif des prestations. Ce critère est apprécié pour chaque contrat en substance par le Groupe en fonction de l'autonomie dont il dispose pour assurer l'équilibre financier de la concession.
- les infrastructures reviennent au Concédant à l'issue du contrat.

Les analyses menées par le Groupe ont permis de conclure que le contrat de concession opéré par le Groupe ne relève pas d'IFRIC 12.

Ce contrat de type " affermage " a les caractéristiques suivantes :

- le Groupe fixe librement les tarifs à appliquer et ne réalise pas de travaux d'infrastructures complémentaires à remettre au concédant à l'issue du contrat de concession.

### Informations relatives aux contrats de concession

Concessionnaire	Concédant	Durée du contrat	Infrastructures mises à disposition par le Concédant	Obligations contractuelles de construction d'infrastructures revenant au Concédant à la fin du contrat	Autres obligations du concessionnaire
Sitarail	Etats du Burkina Faso et de la Côte d'Ivoire	15 ans à compter de 1995, renouvelée jusqu'en 2030	Réseau ferré reliant Abidjan/Ouagadougou (Côte d'Ivoire/ Burkina Faso) : Infrastructures ferroviaires et dépendances du Domaine Public Ferroviaire ainsi que le matériel nécessaire à l'exploitation.	N/A	Obligation contractuelle d'entretien à la charge du concessionnaire

Cette concession est assortie du paiement de redevances au Concédant en contrepartie du droit d'exploitation accordé. Les redevances sont comptabilisées en charges dans le résultat opérationnel, au cours de l'exercice où elles sont exigibles.

Les obligations contractuelles d'entretien et de remise en état des biens concédés font l'objet de provisions en fonction des plans prévisionnels comptabilisées selon la norme IAS 37, et présentées en note 15 "Provision: pour risques et charges".

Le contrat Sitarail peut être résilié à l'initiative du Concessionnaire en cas de manquement grave du Concédant à ses obligations (avec compensation) ou en cas de force majeure, ou à l'initiative du Concédant par rachat de la concession ou en cas de faute grave du Concessionnaire.

**Note 8 - Autres actifs financiers**

(en milliers de CFA)	Au 31/12/2011				
	Valeur brute	Provisions	Valeur nette	dont non courant	dont courant
Actifs disponibles à la vente	28 084	0	28 084	28 084	0
Actifs à la juste valeur par résultat	0	0	0	0	0
Prêts, créances, dépôts et obligations	107 895	0	107 895	107 895	0
<b>Total</b>	<b>135 979</b>	<b>0</b>	<b>135 979</b>	<b>135 979</b>	<b>0</b>

(en milliers de CFA)	Au 31/12/2010				
	Valeur brute	Provisions	Valeur nette	dont non courant	dont courant
Actifs disponibles à la vente	28 084	0	28 084	28 084	0
Actifs à la juste valeur par résultat	0	0	0	0	0
Prêts, créances, dépôts et obligations	105 913	0	105 913	105 913	0
<b>Total</b>	<b>133 997</b>	<b>0</b>	<b>133 997</b>	<b>133 997</b>	<b>0</b>

**Détail des variations de la période**

(en milliers de CFA)	Au 31/12/2010 Valeur nette	Acquisitions	Cessions	Variation juste valeur	Dépréciation constatée en résultat	Autres mouvements	Au 31/12/2011 Valeur nette
Actifs disponibles à la vente	28 084	0	0	0	0	0	28 084
Actifs à la juste valeur par résultat	0	0	0	0	0	0	0
Prêts, créances, dépôts et obligations	105 913	4 369	(2 387)	0	0	0	107 895
<b>Total</b>	<b>133 997</b>	<b>4 369</b>	<b>(2 387)</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>135 979</b>

**Note 9 - Stocks et en-cours**

(en milliers de CFA)	Au 31/12/2011			Au 31/12/2010		
	Valeur brute	Provisions	Valeur nette	Valeur brute	Provisions	Valeur nette
Matières premières, fournitures et autres	3 815 565	(553 000)	3 262 565	4 461 982	(553 000)	3 908 982
<b>Total</b>	<b>3 815 565</b>	<b>(553 000)</b>	<b>3 262 565</b>	<b>4 461 982</b>	<b>(553 000)</b>	<b>3 908 982</b>

**Note 10 - Clients et autres débiteurs**

(en milliers de CFA)	Au 31/12/2011		
	Valeur brute	Provisions	Valeur nette
Clients et comptes rattachés	2 087 793	(187 932)	1 899 861
Créances sociales et fiscales d'exploitation	485 145	0	485 145
Fournisseurs débiteurs	624 832	0	624 832
Comptes courants actifs	0	0	0
Autres créances d'exploitation	1 108 396	(128 289)	980 107
Autres créances	50 335	0	50 335
<b>Total</b>	<b>4 356 501</b>	<b>(316 221)</b>	<b>4 040 280</b>

  

(en milliers de CFA)	Au 31/12/2010		
	Valeur brute	Provisions	Valeur nette
Clients et comptes rattachés	2 154 787	(187 932)	1 966 855
Créances sociales et fiscales d'exploitation	433 567	0	433 567
Fournisseurs débiteurs	656 443	0	656 443
Comptes courants actifs	(273)	0	(273)
Autres créances d'exploitation	675 485	(126 895)	548 590
Autres créances	5 699	0	5 699
<b>Total</b>	<b>3 925 708</b>	<b>(314 827)</b>	<b>3 610 881</b>

**Balance agée des créances échues non provisionnées à la clôture**

(en milliers de CFA)	Au 31/12/2011					
	Total	Non Echues	Echues	0 à 6 mois	6 à 12 mois	>12 mois
Créances clients nettes	1 899 861	791 146	1 108 715	980 032	45 279	83 404

(en milliers de CFA)	Au 31/12/2010					
	Total	Non Echues	Echues	0 à 6 mois	6 à 12 mois	>12 mois
Créances clients nettes	1 966 855	60 496	1 906 359	1 741 593	35 096	129 670

Le Groupe analyse ses créances clients au cas par cas, et constate les dépréciations sur une base individuelle en tenant compte de la situation du client et des retards de paiement.

Analyse de la variation de la provision sur créances clients et comptes rattachés

	Au 31/12/2010	Dotations	Reprises	Variations de périmètre	Variations de change	Autres mouvements	Au 31/12/2011
(en milliers de CFA)							
Provisions clients et comptes rattachés	(187 932)	0	0	0	0	0	(187 932)

Analyse en compte de résultat des provisions et des charges sur créances clients

	Au 31/12/2011	Au 31/12/2010
(en milliers de CFA)		
Dotations aux provisions	0	(45 000)
Reprises de provisions	0	0
Pertes sur créances irrécouvrables	0	(1 703)

Note 11 - Impôt courant actif

(en milliers de CFA)	Au 31/12/2011			Au 31/12/2010		
	Valeur brute	Provisions	Valeur nette	Valeur brute	Provisions	Valeur nette
Impôts courants - actif	495 122	0	495 122	2 821 728	0	2 821 728
<b>Total</b>	<b>495 122</b>	<b>0</b>	<b>495 122</b>	<b>2 821 728</b>	<b>0</b>	<b>2 821 728</b>

Note 12 - Autres actifs courants

(en milliers de CFA)	Au 31/12/2011			Au 31/12/2010		
	Valeur brute	Provisions	Valeur nette	Valeur brute	Provisions	Valeur nette
Comptes de régularisation	267 669	0	267 669	200 423	0	200 423
<b>Total</b>	<b>267 669</b>	<b>0</b>	<b>267 669</b>	<b>200 423</b>	<b>0</b>	<b>200 423</b>

Note 13 - Trésorerie et équivalents de trésorerie

(en milliers de CFA)	Au 31/12/2011			Au 31/12/2010		
	Valeur brute	Provisions	Valeur nette	Valeur brute	Provisions	Valeur nette
Disponibilités	5 604 490	0	5 604 490	4 743 482	0	4 743 482
Équivalents de trésorerie	0	0	0	0	0	0
Conventions de trésorerie - actif	3 416 688	0	3 416 688	2 973 881	0	2 973 881
<b>Trésorerie et équivalents de trésorerie</b>	<b>9 021 178</b>	<b>0</b>	<b>9 021 178</b>	<b>7 717 363</b>	<b>0</b>	<b>7 717 363</b>
Conventions de trésorerie - passif	0	0	0	0	0	0
Concours bancaires courants	(1 494)	0	(1 494)	(17 032)	0	(17 032)
<b>Trésorerie Nette</b>	<b>9 019 684</b>	<b>0</b>	<b>9 019 684</b>	<b>7 700 331</b>	<b>0</b>	<b>7 700 331</b>

Note 14 - Capitaux propres

Au 31 décembre 2011, le capital social de Forestière Equatoriale SA s'élève à 353 332 500 francs CFA, divisé en 141 333 actions ordinaires d'un nominal de 2 500 francs CFA chacune et entièrement libérées. Au cours de la période close le 31 décembre 2011, le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation s'est élevé à 141 333 actions et le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires et dilutives s'est élevé à 141 333 actions.

Evolution du capital

Aucune évolution du capital de la société mère n'a été constatée durant l'exercice 2011.

Les événements affectant ou pouvant affecter le capital social de La Forestière Equatoriale sont soumis à l'acceptation préalable de l'Assemblée générale des actionnaires.

Le Groupe suit en particulier l'évolution du ratio endettement net / capitaux propres totaux.

L'endettement net utilisé est présenté en note 18 - endettement financier.

Les capitaux propres utilisés sont ceux présentés dans le tableau de variation des capitaux propres des états financiers.

Dividendes distribués par la société mère

Le montant total des dividendes payés par la société mère au titre de l'exercice 2010 est de 466 millions de francs CFA, 3 300 francs CFA par action .

## Résultat par action

Le tableau ci-dessous fournit le détail des éléments utilisés pour calculer les résultats par action de base et dilué présentés au pied du compte de résultat.

	2 011	2 010
<i>(en milliers de CFA)</i>		
Résultat net part du Groupe, utilisé pour le calcul du résultat par action - de base	(102 388)	780 261
Résultat net part du Groupe, utilisé pour le calcul du résultat par action - dilué	(102 388)	780 261
<b>Nombre de titres émis</b>	<b>141 333</b>	<b>141 333</b>
Nombre de titres d'autocontrôle	0	0
<b>Nombre de titres en circulation</b>	<b>141 333</b>	<b>141 333</b>
Plan d'options de souscription d'actions	0	0
<b>Nombre de titres émis et potentiels</b>	<b>141 333</b>	<b>141 333</b>
<b>Nombre moyen pondéré de titres en circulation - de base</b>	<b>141 333</b>	<b>141 333</b>
Nombre moyen pondéré de titres dilutifs résultant de l'exercice d'options de souscription	0	0
<b>Nombre moyen pondéré de titres en circulation et potentiels - après dilution</b>	<b>141 333</b>	<b>141 333</b>

## Note 15 - Provisions pour risques et charges

	Au 31/12/2010	Augmentations	Diminutions		Variations de périmètre	Autres mouvements	Variations de change	Au 31/12/2011
<i>(en milliers de CFA)</i>			avec utilisation	sans utilisation				
Provisions pour litiges	97 489	0	0	(25 000)	0	0	0	72 489
Autres provisions pour risques	55 000	0	0	(15 000)	0	0	0	40 000
<b>Total provisions à moins d'un an</b>	<b>152 489</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>(40 000)</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>112 489</b>
Provisions pour litiges	192 473	25 000	0	(60 050)	0	0	0	157 423
Autres provisions pour risques	54 934	11 864	0	(42 371)	0	0	0	24 427
Obligations contractuelles <sup>(1)</sup>	3 194 996	245 893	(504 613)	0	0	0	0	2 936 276
<b>Total autres provisions</b>	<b>3 442 403</b>	<b>282 757</b>	<b>(504 613)</b>	<b>(102 421)</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>3 118 126</b>
<b>Total</b>	<b>3 594 892</b>	<b>282 757</b>	<b>(504 613)</b>	<b>(142 421)</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>3 230 615</b>

<sup>(1)</sup> Les provisions pour obligations contractuelles correspondent à la remise en état des infrastructures exploitées dans le cadre des contrats de concessions. Elles sont calculées à la fin de chaque exercice en fonction d'un plan pluriannuel de travaux révisé annuellement pour tenir compte des programmes de dépenses.

## Impact (net des charges encourues) au compte de résultat en 2011 :

	Dotations	Reprises sans utilisation	Impact net
<i>(en milliers de CFA)</i>			
Résultat opérationnel	(282 757)	142 421	(140 336)
Résultat financier	0	0	0
Charge d'impôt	0	0	0
<b>Total</b>	<b>(282 757)</b>	<b>142 421</b>	<b>(140 336)</b>

## Note 16 - Engagements envers le personnel

### 1/ Actifs et passifs comptabilisés au bilan :

<i>(en milliers de CFA)</i>	Exercice 2011			Exercice 2010		
	Avantages postérieurs à l'emploi	Autres avantages à long terme	Total	Avantages postérieurs à l'emploi	Autres avantages à long terme	Total
Valeur actualisée des obligations (régimes non financés)	1 821 635	0	1 821 635	2 047 679	0	2 047 679
Valeur actualisée des obligations (régimes financés)	0	0	0	0	0	0
Ecart actuariel non comptabilisés	(1 065 074)	0	(1 065 074)	(1 338 977)	0	(1 338 977)
Juste valeur des actifs du régime	0	0	0	0	0	0
Coût des services passés non comptabilisés	0	0	0	0	0	0
<b>Montant net au bilan des engagements envers le personnel</b>	<b>756 561</b>	<b>0</b>	<b>756 561</b>	<b>708 702</b>	<b>0</b>	<b>708 702</b>

Les gains actuariels d'expérience générés courant 2011 pour le Groupe s'élèvent à 94 329 milliers de francs CFA (soit 5,18 % par rapport à l'engagement).

### 2/ Composantes de la charge :

<i>(en milliers de CFA)</i>	Exercice 2011			Exercice 2010		
	Avantages postérieurs à l'emploi	Autres avantages à long terme	Total	Avantages postérieurs à l'emploi	Autres avantages à long terme	Total
Coût des services rendus	(83 736)	0	(83 736)	(79 452)	0	(79 452)
Charges d'intérêt	(74 066)	0	(74 066)	(100 244)	0	(100 244)
Rendement attendu des actifs du régime	0	0	0	0	0	0
Coût des services passés	0	0	0	0	0	0
Montant des gains et pertes actuariels reconnus dans l'année	(141 776)	0	(141 776)	(148 282)	0	(148 282)
<b>Coûts des engagements envers le personnel</b>	<b>(299 578)</b>	<b>0</b>	<b>(299 578)</b>	<b>(327 978)</b>	<b>0</b>	<b>(327 978)</b>

### 3/ Mouvements sur le passif / actif net comptabilisés au bilan :

- Evolution de la provision

(en milliers de CFA)	Exercice 2011			Exercice 2010		
	Avantages postérieurs à l'emploi	Autres avantages à long terme	Total	Avantages postérieurs à l'emploi	Autres avantages à long terme	Total
<b>Au 1er janvier</b>	<b>708 702</b>	<b>0</b>	<b>708 702</b>	<b>546 621</b>	<b>0</b>	<b>546 621</b>
Augmentation	299 578	0	299 578	327 978	0	327 978
Diminution	(251 719)	0	(251 719)	(179 322)	0	(179 322)
Ecart de conversion	0	0	0	0	0	0
Autres mouvements	0	0	0	13 425	0	13 425
<b>Au 31 décembre</b>	<b>756 561</b>	<b>0</b>	<b>756 561</b>	<b>708 702</b>	<b>0</b>	<b>708 702</b>

### 4/ Hypothèses d'évaluation :

Les engagements sont évalués par des actuaires indépendants du Groupe. Les hypothèses retenues tiennent compte des spécificités des régimes et des sociétés concernées.

Les évaluations actuarielles complètes sont réalisées chaque année au cours du dernier trimestre.

Répartition géographique des engagements en date de clôture :

(en milliers de CFA)	Côte d'Ivoire	Total
<b>Au 31 décembre 2011</b>		
Valeur actualisée des obligations (régimes non financés)	1 821 635	1 821 635
Valeur actualisée des obligations (régimes financés)	0	0
Avantages postérieurs à l'emploi	1 821 635	1 821 635
Autres avantages à long terme	0	0
Ecart actuariel non comptabilisés	(1 065 074)	(1 065 074)
Juste valeur des actifs du régime	0	0
Coût des services passés non comptabilisés	0	0
<b>Montant net au bilan des engagements envers le personnel</b>	<b>756 561</b>	<b>756 561</b>

Le taux d'actualisation est obtenu pour les engagements significatifs par référence au taux de rendement des obligations privées de première catégorie en France (de maturité équivalente à la durée des régimes évalués).

Les principales hypothèses actuarielles utilisées pour déterminer les engagements, sont les suivantes :

Résumé : **Zone CFA**

#### Au 31 décembre 2011

Taux d'actualisation 4,50%

Rendement attendu des actifs 4,00%

Augmentation des salaires<sup>(1)</sup> 2,60%

#### Au 31 décembre 2010

Taux d'actualisation 4,00%

Rendement attendu des actifs 4,00%

Augmentation des salaires<sup>(1)</sup> 2,60%

(1) inflation comprise

Pour les régimes de retraite, les pertes et gains actuariels sont amortis en charges en respectant la règle dite du " corridor " (les pertes et gains excédant 10% du maximum entre la dette actuarielle et la valeur de marché des actifs financiers sont amortis sur l'espérance de durée résiduelle moyenne d'activité). (Voir Principes et Méthodes comptables).

### 5 / Sensibilités

- La sensibilité de l'évaluation à une variation de valeur de taux d'actualisation est la suivante :

	Evolution du taux d'actualisation (en %)		Evolution du taux d'actualisation (en milliers de CFA)	
	de - 0,5 %	de + 0,5 %	de - 0,5 %	de + 0,5 %
Effet sur l'engagement 2011	2,07%	-1,98%	38 058	-36 089
Effet sur la charge 2012	0,01%	0,02%	0	0

Note 17 - Echéancier des dettes

Au 31 décembre 2011

	Total	Moins d'un an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
<i>(en milliers de CFA)</i>				
Emprunts obligataires convertibles	0	0	0	0
Autres emprunts obligataires	0	0	0	0
<b>Total emprunts obligataires (a)</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
Emprunts auprès des établissements de crédit (b)	0	0	0	0
Autres emprunts et dettes assimilées (c)	360 580	1 494	359 086	0
<b>Sous-total : Passifs hors dérivés (a+b+c)</b>	<b>360 580</b>	<b>1 494</b>	<b>359 086</b>	<b>0</b>
Dérivés passifs (d)	0	0	0	0
<b>Total : dettes financières (a+b+c+d)</b>	<b>360 580</b>	<b>1 494</b>	<b>359 086</b>	<b>0</b>
<b>Passifs non courants</b>				
Autres passifs non courants	0	0	0	0
<b>Dettes des passifs courants</b>				
Provisions (part à moins d'un an)	0	0	0	0
Fournisseurs et autres crédateurs	22 893 126	22 893 126	0	0
Impôts courants	261 084	261 084	0	0
Autres passifs courants	0	0	0	0

Au 31 décembre 2010

	Total	Moins d'un an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
<i>(en milliers de CFA)</i>				
Emprunts obligataires convertibles	0	0	0	0
Autres emprunts obligataires	0	0	0	0
<b>Total emprunts obligataires (a)</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
Emprunts auprès des établissements de crédit (b)	1 311 902	575 399	736 503	0
Autres emprunts et dettes assimilées (c)	879 215	536 080	343 135	0
<b>Sous-total : Passifs hors dérivés (a+b+c)</b>	<b>2 191 117</b>	<b>1 111 479</b>	<b>1 079 638</b>	<b>0</b>
Dérivés passifs(d)	0	0	0	0
<b>Total : dettes financières (a+b+c+d)</b>	<b>2 191 117</b>	<b>1 111 479</b>	<b>1 079 638</b>	<b>0</b>
<b>Passifs non courants</b>				
Autres passifs non courants	0	0	0	0
<b>Dettes des passifs courants</b>				
Provisions (part à moins d'un an)	152 489	152 489	0	0
Fournisseurs et autres crédateurs	21 249 682	21 249 682	0	0
Impôts courants	661 811	661 811	0	0
Autres passifs courants	0	0	0	0

**Note 18 - Endettement financier**

**Endettement financier net :**

(en milliers de CFA)	Au 31/12/2011	dont courant	dont non courant
Emprunts obligataires convertibles	0	0	0
Autres emprunts obligataires	0	0	0
Emprunts auprès des établissements de crédit	0	0	0
Autres emprunts et dettes assimilées	360 580	1 494	359 086
Dérivés passifs	0	0	0
<b>Endettement financier brut</b>	<b>360 580</b>	<b>1 494</b>	<b>359 086</b>
Trésorerie et équivalents de trésorerie <sup>(1)</sup>	(9 021 178)	(9 021 178)	0
Dépôt de garantie affecté au remboursement de la dette	0	0	0
Dérivés actifs	0	0	0
<b>Endettement financier net</b>	<b>(8 660 598)</b>	<b>(9 019 684)</b>	<b>359 086</b>

Au 31/12/2010	dont courant	dont non courant
0	0	0
0	0	0
1 311 902	575 399	736 503
879 215	536 080	343 135
0	0	0
<b>2 191 117</b>	<b>1 111 479</b>	<b>1 079 638</b>
(7 717 363)	(7 717 363)	0
0	0	0
0	0	0
<b>(5 526 246)</b>	<b>(6 605 884)</b>	<b>1 079 638</b>

(1) Trésorerie et équivalents de trésorerie - Voir note 13.

**Principales caractéristiques des éléments de l'endettement financier**

**I - Analyse des passifs financiers par catégorie**

**1- Passifs au coût amorti**

**A - Emprunts auprès des établissements de crédit**

(en milliers de CFA)	31/12/2011 <sup>(1)</sup>	31/12/2010
Valeur	0	1 311 902

(1) : Sur l'exercice 2011, a été remboursé le capital restant dû de l'emprunt contracté auprès de l'Agence Française de Développement

**B - Autres emprunts et dettes assimilées**

(en milliers de CFA)	31/12/2011	31/12/2010
Valeur	360 580	879 215

**II - Selon la devise**

(en milliers de CFA)	Au 31/12/2011		
	Total	Euros	CFA
Emprunts obligataires convertibles	0	0	0
Autres emprunts obligataires	0	0	0
<b>Total emprunts obligataires (a)</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
Emprunts auprès des établissements de crédit (b)	0	0	0
Autres emprunts et dettes assimilées (c)	360 580	0	360 580
<b>Sous-total : Passifs hors dérivés (a+b+c)</b>	<b>360 580</b>	<b>0</b>	<b>360 580</b>

(en milliers de CFA)	Au 31/12/2010		
	Total	Euros	CFA
Emprunts obligataires convertibles	0	0	0
Autres emprunts obligataires	0	0	0
<b>Total emprunts obligataires (a)</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
Emprunts auprès des établissements de crédit (b)	1 311 902 <sup>(1)</sup>	1 311 902	0
Autres emprunts et dettes assimilées (c)	879 215	519 048	360 167
<b>Sous-total : Passifs hors dérivés (a+b+c)</b>	<b>2 191 117</b>	<b>1 830 950</b>	<b>360 167</b>

(1) : Correspond au capital restant dû de l'emprunt contracté auprès de l'Agence Française de Développement. Ce solde a été remboursé au cours de l'exercice 2011

**III - Selon le taux**  
( montants avant couverture )

(en milliers de CFA)	Au 31/12/2011			Au 31/12/2010		
	Total	Taux fixe	Taux variable	Total	Taux fixe	Taux variable
Emprunts obligataires convertibles	0	0	0	0	0	0
Autres emprunts obligataires	0	0	0	0	0	0
<b>Total emprunts obligataires (a)</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
Emprunts auprès des établissements de crédit (b)	0	0	0	1 311 902	1 311 902	0
Autres emprunts et dettes assimilées (c)	360 580	71 596	288 984	879 215	574 683	304 532
<b>Sous-total : Passifs hors dérivés (a+b+c)</b>	<b>360 580</b>	<b>71 596</b>	<b>288 984</b>	<b>2 191 117</b>	<b>1 886 585</b>	<b>304 532</b>

**Note 19 - Fournisseurs et autres créditeurs**

(en milliers de CFA)	Au 31/12/2010	Variations de périmètre	Variations nettes	Variations de change	Autres mouvements	Au 31/12/2011
Dettes fournisseurs	5 155 928	0	(644 664)	0	0	4 511 264
Dettes sociales et fiscales d'exploitation	1 100 162	0	(433 028)	0	0	667 134
Clients créditeurs	449 225	0	(441 333)	0	0	7 892
Comptes courants - passif à moins d'un an	0	0	0	0	0	0
Autres dettes d'exploitation	14 504 471	0	2 515 760	0	0	17 020 231
Autres dettes	39 896	0	646 709	0	0	686 605
<b>Total</b>	<b>21 249 682</b>	<b>0</b>	<b>1 643 444</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>22 893 126</b>

**Note 20 - Impôts courants passifs**

(en milliers de CFA)	Au 31/12/2010	Variations de périmètre	Variations nettes	Variations de change	Autres mouvements	Au 31/12/2011
Impôts courants - passif	661 811	0	(400 727)	0	0	261 084
<b>Total</b>	<b>661 811</b>	<b>0</b>	<b>(400 727)</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>261 084</b>

NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

**Note 21 - Informations sur les secteurs opérationnels**

Le groupe Forestière Equatoriale opère exclusivement dans le secteur d'activité "Transport et logistique" via sa filiale Sitarail.

**Note 22 - Principales évolutions à périmètre et taux de change constants**

Aucune évolution de périmètre en 2010 et 2011.

**Note 23 - Résultat opérationnel**

L'analyse du résultat opérationnel par nature de produits et charges est la suivante :

<i>(en milliers de CFA)</i>	2011	2010
Chiffre d'affaires	25 119 184	33 247 004
Achats et charges externes :	(17 824 592)	(21 493 042)
- Achats et charges externes	(16 655 431)	(19 741 282)
- Locations et charges locatives	(1 169 161)	(1 751 760)
Frais de personnel	(6 038 376)	(6 926 643)
Dotations aux amortissements et aux provisions	(1 510 951)	(3 456 771)
Autres produits opérationnels <sup>(1)</sup>	544 243	1 436 164
Autres charges opérationnelles <sup>(1)</sup>	(763 671)	(599 599)
<b>Résultat opérationnel</b>	<b>(474 163)</b>	<b>2 207 113</b>

\* Détails des autres produits et charges opérationnels :

<i>(en milliers de CFA)</i>	2011		
	Total	Produits opérationnels	Charges opérationnelles
Plus-values (moins-values) sur cessions d'immobilisations	(29 568)	40 008	(69 576)
Pertes et gains de change	(58 542)	10 767	(69 309)
Bénéfices et pertes attribués	0	0	0
Autres	(131 318)	493 468	(624 786)
<b>Autres produits et charges opérationnels</b>	<b>(219 428)</b>	<b>544 243</b>	<b>(763 671)</b>

<i>(en milliers de CFA)</i>	2010		
	Total	Produits opérationnels	Charges opérationnelles
	14 888	14 888	0
	(11 323)	0	(11 323)
	0	0	0
	833 000	1 421 276	(588 276)
	<b>836 565</b>	<b>1 436 164</b>	<b>(599 599)</b>

**Note 24 - Résultat financier**

<i>(en milliers de CFA)</i>	2011	2010
Coût net du financement	136 535	(1 679)
- Charges d'intérêts	(10 457)	(104 424)
- Revenus des créances financières	146 992	102 745
- Autres produits	0	0
Autres produits financiers <sup>(1)</sup>	223 519	94 421
Autres charges financières <sup>(1)</sup>	0	(14 183)
<b>Résultat financier</b>	<b>360 054</b>	<b>78 559</b>

\* Détails des autres produits et charges financiers :

<i>(en milliers de CFA)</i>	2011		
	Total	Produits financiers	Charges financières
Revenus des titres et des valeurs mobilières de placement	25 120	25 120	0
Plus-values sur cession des titres de participation et des valeurs mobilières de placement	0	0	0
Effet des variations de périmètre de consolidation	0	0	0
Variations des provisions financières	0	0	0
Mise à la juste valeur des dérivés	0	0	0
Autres <sup>(1)</sup>	198 399	198 399	0
<b>Autres produits et charges financiers</b>	<b>223 519</b>	<b>223 519</b>	<b>0</b>

<i>(en milliers de CFA)</i>	2010		
	Total	Produits financiers	Charges financières
	93 400	93 400	0
	0	0	0
	0	0	0
	0	0	0
	0	0	0
	(13 162)	1 021	(14 183)
	<b>80 238</b>	<b>94 421</b>	<b>(14 183)</b>

(1) : sur l'exercice 2011, correspond à l'abandon de créance obtenu suite au remboursement de l'emprunt contracté par Sitarail auprès de l'Agence Française de Développement.

## Note 25 - Impôts sur les bénéfices

### Analyse de la charge d'impôt

	2011	2010
<i>(en milliers de CFA)</i>		
Impôts sur les bénéfices <sup>(1)</sup>	(45 925)	(647 410)
<b>Sous-total impôts courants</b>	<b>(45 925)</b>	<b>(647 410)</b>
Impôts différés nets	(46 282)	84 398
Autres impôts (forfaitaire, redressements, crédit impôts, Carry back)	(4 000)	(4 000)
<b>Total</b>	<b>(96 207)</b>	<b>(567 012)</b>

(1) Baisse de l'impôt sur les sociétés constatée chez Sitarail en raison du ralentissement de l'activité en Côte d'Ivoire.

### Rationalisation de la charge d'impôt

L'écart entre la charge d'impôt théorique et la charge nette d'impôt réelle s'analyse de la façon suivante :

	2011	2010
<i>(en milliers de CFA)</i>		
Résultat net consolidé	(210 316)	1 718 660
Charge (produit) d'impôt	96 207	567 012
<b>Résultat avant impôt des activités poursuivies</b>	<b>(114 109)</b>	<b>2 285 672</b>
Taux d'impôt théorique de la société mère	25,00%	25,00%
<b>Profit (charge) théorique d'impôt</b>	<b>28 527</b>	<b>(571 418)</b>
<i>Rapprochement :</i>		
Différences permanentes	(68 658)	12 739
Activation (dépréciation) de reports déficitaires et dépréciation d'impôts différés	(3 945)	(8 333)
Autres	(52 131)	0
<b>Produit (charge) réel d'impôt</b>	<b>(96 207)</b>	<b>(567 012)</b>

### Origine des impôts différés actifs et passifs

	2011	2010
<i>(en milliers de CFA)</i>		
Reports fiscaux déficitaires activés	0	0
Provisions retraites et autres avantages au personnel	189 140	177 176
Réévaluation des immobilisations	0	0
Provisions réglementées à caractère fiscal	0	0
Crédit bail	0	0
Différences temporaires sociales	71 692	129 938
Autres	0	0
<b>Actifs et passifs d'impôts différés nets</b>	<b>260 832</b>	<b>307 114</b>

### Reports déficitaires non activés - en impôt

	2011	2010
<i>(en milliers de CFA)</i>		
Déficits reportables	25 079	21 134
<b>Total</b>	<b>25 079</b>	<b>21 134</b>

### Evolution en 2011

	Au 31/12/2010	Variations de périmètre	Variations Nettes	Variations de change	Autres mouvements	Au 31/12/2011
<i>(en milliers d'euros CFA)</i>						
Impôts différés - actif	317 577	0	(27 191)	0	(29 554)	260 832
Impôts différés - passif	10 463	0	19 091	0	(29 554)	0

A U T R E S I N F O R M A T I O N S

**Note 26 - Effectifs moyens**

	2011	2010
Cadres	118	125
Agents de maîtrise / Employés et ouvriers	1 241	1 188
<b>Total</b>	<b>1 359</b>	<b>1 313</b>

**Ventilation des effectifs par secteur**

	2011	2010
Transport et logistique	1 359	1 313
Autres activités	0	0
<b>Total</b>	<b>1 359</b>	<b>1 313</b>

**Note 27 - Parties liées**

**- RÉMUNÉRATION DES ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION**

(en milliers de CFA)	2011	2010
Avantages à court terme	26 048	26 048
Avantages postérieurs à l'emploi	0	0
Avantages à long terme	0	0
Indemnités de fin de contrat de travail	0	0
Païement en actions	0	0

Les montants indiqués ci-dessus sont ceux versés au cours de l'exercice aux membres du Conseil d'administration et aux mandataires sociaux.

**- TRANSACTIONS AVEC LES PARTIES LIÉES**

Le Groupe a conclu diverses transactions avec des sociétés liées dans le cadre normal de ses activités. Ces transactions sont réalisées aux conditions de marché.

Elles comprennent principalement les relations de nature commerciales ou financière entre Forestière Equatoriale et ses filiales ou avec les entités du Groupe Bolloré, notamment les opérations de centralisation de trésorerie.

(en milliers de CFA)	2011	2010
<b>Chiffre d'affaires</b>		
- entités non consolidées du groupe Forestière Equatoriale	3 143 211	5 590 270
- entités consolidées par intégration globale <sup>(1)</sup>	0	0
- entités sous contrôle conjoint <sup>(2)</sup>	0	0
- entités mises en équivalence <sup>(2)</sup>	0	0
- membres du Conseil d'administration	0	0
<b>Achats et charges externes</b>		
- entités non consolidées du groupe Forestière Equatoriale	(1 967 840)	(835 323)
- entités consolidées par intégration globale <sup>(1)</sup>	0	0
- entités sous contrôle conjoint <sup>(2)</sup>	0	0
- entités mises en équivalence <sup>(2)</sup>	0	0
- membres du Conseil d'administration	0	0
<b>Autres produits et charges financiers</b>		
- entités non consolidées du groupe Forestière Equatoriale	25 120	93 400
- entités consolidées par intégration globale <sup>(1)</sup>	0	0
- entités sous contrôle conjoint <sup>(2)</sup>	0	0
- entités mises en équivalence <sup>(2)</sup>	0	0
- membres du Conseil d'administration	0	0

(en milliers de CFA)	2011	2010
<b>Créances liées à l'activité (hors intégration fiscale)</b>		
- entités non consolidées du groupe Forestière Equatoriale	160 284	154 464
- entités consolidées par intégration globale <sup>(1)</sup>	27 299	19 707
- entités sous contrôle conjoint <sup>(2)</sup>	0	0
- entités mises en équivalence <sup>(2)</sup>	0	0
- membres du Conseil d'administration	0	0
<b>Provisions pour créances douteuses</b>	0	0
<b>Dettes liées à l'activité (hors intégration fiscale)</b>		
- entités non consolidées du groupe Forestière Equatoriale	1 336 649	1 475 762
- entités consolidées par intégration globale <sup>(1)</sup>	25 035	19 614
- entités sous contrôle conjoint <sup>(2)</sup>	0	0
- entités mises en équivalence <sup>(2)</sup>	0	0
- membres du Conseil d'administration	0	0
<b>Comptes courants et conventions de trésorerie actif</b>		
- entités non consolidées du groupe Forestière Equatoriale	3 416 688	2 973 881
- entités consolidées par intégration globale <sup>(1)</sup>	3 403 163	2 494 575
- entités sous contrôle conjoint <sup>(2)</sup>	0	0
- entités mises en équivalence <sup>(2)</sup>	0	0
- membres du Conseil d'administration	0	0
<b>Comptes courants et conventions de trésorerie passif</b>		
- entités non consolidées du groupe Forestière Equatoriale	0	0
- entités consolidées par intégration globale <sup>(1)</sup>	3 403 163	2 494 575
- entités sous contrôle conjoint <sup>(2)</sup>	0	0
- entités mises en équivalence <sup>(2)</sup>	0	0
- membres du Conseil d'administration	0	0

(1) Montants sociaux

(2) Montant à 100% avant application des taux d'intégration

## Note 28 - Engagements contractuels hors bilan

### 1- Engagements de location

#### Contrats de locations en tant que preneur

Echéancier des paiements minimaux

##### **Au 31 décembre 2011**

(en milliers de CFA)

	Total	Moins d'un an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Concessions <sup>(1) (2)</sup>	(15 618 766)	(2 211 942)	(5 012 467)	(8 394 357)
Paievements minimaux	(1 169 161)	(1 169 161)	0	0
Revenus des sous-locations	0	0	0	0
<b>Total</b>	<b>(16 787 927)</b>	<b>(3 381 103)</b>	<b>(5 012 467)</b>	<b>(8 394 357)</b>

##### **Au 31 décembre 2010**

(en milliers de CFA)

	Total	Moins d'un an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Concessions <sup>(1) (2)</sup>	(14 156 824)	(1 913 385)	(4 970 472)	(7 272 967)
Paievements minimaux	(1 751 760)	(1 751 760)	0	0
Revenus des sous-locations	0	0	0	0
<b>Total</b>	<b>(15 908 584)</b>	<b>(3 665 145)</b>	<b>(4 970 472)</b>	<b>(7 272 967)</b>

(1) Voir note 7 - informations relatives aux concessions.

(2) Inclut uniquement la part fixe des redevances.

#### Contrats de locations en tant que bailleur

Néant

### 2- Engagements donnés au titre des activités opérationnelles

Néant.

### 3- Engagements donnés au titre du financement

#### **31 décembre 2011**

(en milliers de CFA)

	Total	Moins d'un an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Cautions et garanties financières	1 076 891	1 076 891	0	0
Nantissements, hypothèques, actifs et suretés donnés en garantie d'emprunt	0	0	0	0
Autres engagements donnés	0	0	0	0

#### **31 décembre 2010**

(en milliers de CFA)

	Total	Moins d'un an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Cautions et garanties financières	935 340	935 340	0	0
Nantissements, hypothèques, actifs et suretés donnés en garantie d'emprunt	0	0	0	0
Autres engagements donnés	0	0	0	0

### 4- Engagements donnés au titre des opérations sur titres

Néant.

### 5- Engagements reçus

Néant.

## Note 29 - Informations sur les instruments financiers et la gestion des risques

Cette présente note est à lire en complément des informations qui sont fournies dans le rapport du Président sur le contrôle Interne inclus dans le présent document.

#### **Suivi et gestion de la dette et des instruments financiers**

Les Directions de la Trésorerie et du Contrôle de gestion du Groupe organisent et supervisent la remontée des informations et des indicateurs financiers mensuels des divisions, en particulier le compte de résultat et le suivi de l'endettement net.

Toute contrepartie bancaire, intervenant dans le cadre d'opérations de couverture de change, de gestion de taux d'intérêt ou de placement de trésorerie, doit avoir obtenu l'aval de la Direction Financière.

#### **A - Risque de liquidité**

Le Groupe dispose d'une trésorerie nette positive. Il dispose par ailleurs d'un compte-courant avec le Groupe Bolloré qui pourrait le cas échéant couvrir ses besoins de liquidité.

Voir Note 18 - Endettement financier

#### **B - Risque de taux**

Le Groupe Forestière Equatoriale n'utilise pas d'instruments financiers dérivés de taux au 31 décembre 2011

Au 31 décembre 2011, la part à taux fixe de l'endettement financier net portant intérêt représentait un endettement de 0,7 milliard de Francs CFA. La part à taux variable représente un désendettement de 8,4 milliards de Francs CFA.

Sensibilité : si les taux (après déduction des éléments ne portant pas intérêt) varient uniformément de +1 %, l'impact annuel sur les produits financiers net serait de + 83,7 millions de Francs CFA.

**C - Risque crédit**

Les analyses des créances clients sont réalisées au cas par cas, et les dépréciations sont constatées sur une base individuelle en tenant compte de la situation du client, de l'existence ou non d'une assurance crédit, et des retards de paiement.

Aucune dépréciation n'est constatée sur une base globale.

La balance âgée des créances échues non provisionnées à la clôture, l'analyse de la variation des provisions sur créances clients ainsi que les charges et produits sur ces créances, sont présentées dans la note 10 - clients et autres débiteurs.

**D - Risque de devise**

Le chiffre d'affaire réalisé en zone CFA limite de fait l'exposition du Groupe au risque de change

**Note 30 - Liste des sociétés dont la date de clôture est différente du 31 décembre**

Néant.

**Note 31 - Evénements postérieurs à la clôture**

Néant.

### Note 32 - Honoraires des contrôleurs légaux des comptes et des membres de leurs réseaux

Article 221-1-2 du Règlement Général de l'Autorité des Marchés Financiers

#### Montant des honoraires par réseau

(En milliers de CFA)	31/12/2011	Total 2011	Total 2010	ECR - International			
				Montant (HT)		%	
				2 011	2 010	2 011	2 010
<b>Audit :</b>							
- Commissariat aux comptes							
<i>Forestière Equatoriale</i>	770	799	770	799	3%	4%	
<i>Filiales</i>	24 100	21 650	24 100	21 650	97%	96%	
- Autres missions légales et accessoires							
<i>Forestière Equatoriale</i>	0	0	0	0	0%	0%	
<i>Filiales</i>	0	0	0	0	0%	0%	
<i>sous-total</i>	24 870	22 449	24 870	22 449	100%	100%	
<b>Autres prestations :</b>							
- Juridique, fiscal, social	0	0	0	0	0%	0%	
- Autres	0	0	0	0	0%	0%	
<i>sous-total</i>	0	0	0	0	0%	0%	
<b>Total honoraires :</b>	24 870	22 449	24 870	22 449	100%	100%	

(En milliers de CFA)	31/12/2010	Total 2010	Total 2009	ECR - International			
				Montant (HT)		%	
				2 010	2 009	2 010	2 009
<b>Audit :</b>							
- Commissariat aux comptes							
<i>Forestière Equatoriale</i>	799	656	799	656	4%	3%	
<i>Filiales</i>	21 650	21 654	21 650	21 654	96%	97%	
- Autres missions légales et accessoires							
<i>Forestière Equatoriale</i>	0	0	0	0	0%	0%	
<i>Filiales</i>	0	0	0	0	0%	0%	
<i>sous-total</i>	22 449	22 310	22 449	22 310	100%	100%	
<b>Autres prestations :</b>							
- Juridique, fiscal, social	0	0	0	0	0%	0%	
- Autres	0	0	0	0	0%	0%	
<i>sous-total</i>	0	0	0	0	0%	0%	
<b>Total honoraires :</b>	22 449	22 310	22 449	22 310	100%	100%	

### Note 33 - Liste des sociétés consolidées

Libellé	Siège	% d' intérêt		N° Siren Pays Territoire
		2011	2010	
<b>I. Par intégration globale</b>				
FORESTIERE EQUATORIALE	Abidjan	Mère	Mère	Côte d'Ivoire
SITARAIL	Abidjan	44,20%	44,20%	Côte d'Ivoire
SOFIB	Abidjan	65,98%	65,98%	Côte d'Ivoire

**RAPPORT SUR LES COMPTES CONSOLIDES**  
**ARRETES AU 31 DECEMBRE 2011**

Messieurs,

En notre qualité de commissaires aux comptes de la société FORESTIERE EQUATORIALE, nous avons procédé au contrôle des comptes consolidés relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2011 tels qu'ils sont joints à la présente attestation.

Nous avons effectué notre audit selon les normes de la profession, ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces comptes. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et apprécier leur présentation d'ensemble. Nous estimons que nos contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après.

Nous attestons que les comptes consolidés sont réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que le résultat de l'ensemble constitué par les entreprises comprises dans la consolidation.

Fait à Abidjan, le 23 avril 2012

**ECR International**  
**Commissaire aux comptes**

**EICI**  
**Commissaire aux comptes**

---

**Charles AïE**  
**Expert Comptable Diplômé**

---

**Aka HOBA**  
**Expert Comptable Diplômé**

## Comptes annuels

58	Bilan
60	Compte de résultat
61	Résultat de la société au cours des cinq derniers exercices
61	Filiales et participations
62	Rapport général des Commissaires aux comptes
64	Rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions réglementées

**BILAN AU 31 DECEMBRE 2011**

ACTIF	Au 31-12-2011			Rappel
	Brut	Amortissements Prévisions	Net	au 31-12-2010 Net
FCFA	FCFA	FCFA	FCFA	FCFA
<b>ACTIF IMMOBILISE (1)</b>				
<b><u>CHARGES IMMOBILISEES</u></b>				
Frais d'établissement et charges à répartir				
Primes de remboursement des obligations				
<b><u>IMMOBILISATIONS INCORPORELLES</u></b>				
Frais de recherche et de développement				
Brevets, licences, logiciels				
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles				
<b><u>IMMOBILISATIONS CORPORELLES</u></b>				
Terrains	52 500		52 500	52 500
Bâtiments				
Installations et agencements				
Matériel				
Matériel de transport				
<b><u>AVANCES ET ACOMPTES VERSES SUR IMMOBILISATIONS</u></b>				
<b><u>IMMOBILISATIONS FINANCIERES</u></b>				
Titres de participation	2 108 083 320		2 108 083 320	2 108 083 320
Autres immobilisations financières	571 402 136		571 402 136	571 420 136
(1) dont hors activités ordinaires Brut				
Net				
<b>TOTAL ACTIF IMMOBILISE</b>	<b>2 679 537 956</b>		<b>2 879 537 956</b>	<b>2 679 537 956</b>
<b>ACTIF CIRCULANT</b>				
<b><u>ACTIF CIRCULANT HORS ACTIVITES ORDINAIRES</u></b>				
<b><u>STOCKS</u></b>				
Marchandises				
Matières premières et autres approvisionnements				
En-cours				
Produits fabriqués				
<b><u>CREANCES ET EMPLOIS ASSIMILES</u></b>				
Fournisseurs-avances versées	125 000		125 000	125 000
Clients				
Autres créances	2 565 586 944		2 565 586 944	3 037 033 352
<b>TOTAL ACTIF CIRCULANT</b>	<b>2 565 711 944</b>		<b>2 565 711 944</b>	<b>3 037 158 352</b>
<b>TRESORERIE - ACTIF</b>				
Titres de placement				
Valeurs à encaisser				
Banques, chèques postaux, caisse	9 655 708		9 655 708	28 039 790
<b>TOTAL TRESORERIE - ACTIF</b>	<b>9 655 708</b>		<b>9 655 708</b>	<b>28 039 790</b>
<b><u>ECARTS DE CONVERSION ACTIF</u></b>				
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>5 254 905 608</b>		<b>5 254 905 608</b>	<b>5 744 736 098</b>

**BILAN AU 31 DECEMBRE 2011**

<b>PASSIF</b>	Au 31-12-2011	Rappel Au 31-12-2010
<b>CAPITAUX PROPRES ET RESSOURCES ASSIMILES</b>	FCFA	FCFA
<b><u>CAPITAL</u></b> (nombre d'actions : 141 333 - nominal : FCFA 2 500) (dont versé : 353 332 500)	353 332 500	353 332 500
Actionnaires capital non appelé		
<b><u>PRIMES ET RESERVES</u></b>		
Primes d'apport, d'émission, de fusion	39 750 000	39 750 000
Ecart de réévaluation		
Réserves indisponibles	70 666 500	70 666 500
Réserves libres		
<b><u>REPORT A NOUVEAU</u></b>	4 755 314 095	5 183 088 877
<b><u>RESULTAT NET DE L'EXERCICE</u></b>	- 15 678 554	38 624 118
Subventions d'investissement		
Provisions règlementées et fonds assimilés		
<b>TOTAL CAPITAUX PROPRES</b> <sup>(1)</sup>	<b>5 203 384 541</b>	<b>5 685 461 995</b>
<b>DETTES FINANCIERES ET RESSOURCES ASSIMILEES</b> <sup>(1)</sup>		
Emprunts		
Dettes de crédit bail et contrats assimilés		
Dettes financières diverses		
Provisions financières pour risques et charges		
<sup>(1)</sup> dont hors activités ordinaires		
<b>TOTAL DETTES FINANCIERES</b>		
<b>TOTAL RESSOURCES STABLES</b>	<b>5 203 384 541</b>	<b>5 685 461 995</b>
<b>PASSIF CIRCULANT</b>		
Dettes circulantes et ressources assimilées hors activités ordinaires		
Clients - avances reçues		
Fournisseurs d'exploitation	31 858 697	36 746 979
Dettes fiscales	10 926 382	11 061 998
Dettes sociales		
Autres dettes	7 242 193	10 867 926
Risques provisionnés		
<b>TOTAL PASSIF CIRCULANT</b>	<b>50 027 272</b>	<b>58 676 903</b>
<b>TRESORERIE - PASSIF</b>		
Banques, crédits d'escompte		
Banques, crédits de trésorerie		
Banques, découverts	1 493 795	597 200
<b>TOTAL TRESORERIE - ACTIF</b>	<b>1 493 795</b>	<b>597 200</b>
<b><u>ECARTS DE CONVERSION ACTIF</u></b>		
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>5 254 905 608</b>	<b>5 744 736 098</b>

**COMPTE DE RESULTAT EXERCICE 2011**

DEBIT	EXERCICE 2011	Rappel EXERCICE 2010	CREDIT	EXERCICE 2011	Rappel EXERCICE 2010
	FCFA	FCFA		FCFA	FCFA
<b>ACTIVITE D'EXPLOITATION</b>			<b>ACTIVITE D'EXPLOITATION</b>		
<u>Autres achats</u>		131 592			
Services extérieurs	30 093 965	29 694 462			
Impôts et taxes	2 069 454	6 914 144	Autres produits	11 077	11 077
Autres charges	30 060 008	29 600 018			
Charges de personnel					
Dotations aux amortissements et aux provisions					
<i>Total CHARGES D'EXPLOITATION</i>	62 223 427	66 340 216	<i>Total PRODUITS D'EXPLOITATION</i>	11 077	11 077
<b>BENEFICE D'EXPLOITATION</b>			<b>PERTE D'EXPLOITATION</b>	62 212 343	66 329 129
<b>ACTIVITE FINANCIERE</b>			<b>ACTIVITE FINANCIERE</b>		
Frais financiers	3 789 769	137 527	Revenus financiers	52 323 558	107 090 774
Perte de change			Gains de change		
Dotations aux amortissements et aux provisions			Reprises de provisions		
<i>Total CHARGES FINANCIERES</i>	3 789 769	137 527	<i>Total PRODUITS FINANCIERS</i>	52 323 558	107 090 774
<b>RESULTAT FINANCIER (BENEFICE)</b>	48 533 789	106 953 247	<b>RESULTAT FINANCIER (PERTE)</b>		
<b>RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES (BENEFICE)</b>		40 824 118	<b>RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES (PERTE)</b>	13 878 554	
<b>HORS ACTIVITES ORDINAIRES</b>			<b>HORS ACTIVITES ORDINAIRES</b>		
Valeurs comptables des cessions d'immobilisations			Produits des cessions d'immobilisations		
Charges hors activités ordinaires			Produits hors activités ordinaires		
Dotations hors activités ordinaires			Reprises hors activités ordinaires		
<i>Total CHARGES HORS ACTIVITES ORDINAIRES</i>			<i>Total PRODUITS HORS ACTIVITES ORDINAIRES</i>		
<b>RESULTAT HORS ACTIVITES ORDINAIRES (BENEFICE)</b>			<b>RESULTAT HORS ACTIVITES ORDINAIRES (PERTE)</b>		
IMPOTS SUR LE RESULTAT	2 000 000	2 000 000			
<i>TOTAL GENERAL DES CHARGES</i>	68 013 189	68 477 733	<i>TOTAL GENERAL DES PRDODUITS</i>	52 334 635	107 101 851
<b>BENEFICE NET</b>		38 624 118	<b>PERTE NETTE</b>	- (15 878 554)	

**INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES RELATIVES AU BILAN ET AU COMPTE DE RESULTAT**  
Exercice du 1er janvier au 31 décembre 2011

**REPARTITION DU RESULTAT ET AUTRES ELEMENTS CARACTERISTIQUES DES CINQ DERNIERS EXERCICES**

NATURE DES INDICATIONS	EXERCICE 2011	EXERCICE 2010	EXERCICE 2009	EXERCICE 2008	EXERCICE 2007
	FCFA	FCFA	FCFA	FCFA	FCFA
<b>STRUCTURE DU CAPITAL A LA CLOTURE DE L'EXERCICE</b>					
Capital social	353 332 500	353 332 500	353 332 500	353 332 500	353 332 500
Actions ordinaires	141 333	141 333	141 333	141 333	141 333
Actions à dividendes prioritaires sans droit de vote					
Actions nouvelles à émettre					
par conversion d'obligations					
par exercice de droits de souscription					
<b>OPERATIONS ET RESULTATS DE L'EXERCICE</b>					
Chiffre d'affaires hors taxes					
Résultat des activités ordinaires hors dotations et reprises (exploitation et financières - hors impôt sur le résultat)	-13 678 554	40 624 118	1 122 622 232	668 450 679	587 198 437
Participation des travailleurs aux bénéfices					
Impôt sur le résultat	2 000 000	2 000 000	6 135 802	34 417 549	37 455 733
Résultat net	-15 678 554	38 624 118	1 116 486 430	634 033 130	550 694 704
<b>RESULTATS PAR ACTION</b>					
Résultat distribué	2 904	2 904	12 122	12 122	11 845
Dividende attribué à chaque action					
<b>PERSONNEL ET POLITIQUE SALARIALE</b>					
Effectif moyen des travailleurs au cours de l'exercice					
Effectif moyen de personnel extérieur					
Masse salariale distribuée au cours de l'exercice					
Avantages sociaux versés au cours de l'exercice (Sécurité sociale, œuvres sociales)					
Personnel extérieur facturé à l'entreprise					

**LISTE DES FILIALES ET PARTICIPATIONS**

en milliers de F.C.F.A.

Dénomination sociale	Nationalité	% Détenu	Montant des capitaux propres	Résultat dernier exercice	Année
S.E.P.B.A.	ivoirienne	0,06	710 872	-84 268	2011
Société Bordelaise Africaine	française	8,87	2 705 823	1 214 176	2011
Société Centrale de Représentation	française	0,25	716 961	71 499	2011
S.O.F.I.B.	ivoirienne	65,98	2 462 913	-3 095	2011

**RAPPORT GENERAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES**  
**SUR LES COMPTES SOCIAUX ARRETES**  
**AU 31 DECEMBRE 2011**

Messieurs,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2011, sur :

- l'audit des états financiers de la société FORESTIERE EQUATORIALE tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- l'organisation administrative, le gouvernement d'entreprise et le contrôle interne,
- les vérifications spécifiques et informations prévues par l'Acte Uniforme du traité de l'OHADA relatif au droit des sociétés commerciales et du GIE.

Les états financiers annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration. Notre responsabilité est, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces états financiers.

**1. Opinion sur les états financiers**

Nous avons effectué notre audit selon les normes de la profession applicables en Côte d'Ivoire. Ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces états financiers. Il consiste également à apprécier les principes et méthodes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et à apprécier leur présentation d'ensemble. Nous estimons que l'audit auquel nous avons procédé fournit une base raisonnable à l'expression de l'opinion exprimée ci-après.

Nous certifions que les états financiers sont réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice clos le 31 décembre 2011 ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société pour l'exercice clos à cette date, conformément aux principes comptables du Système Comptable OHADA

En applications des articles 12 et 16 de l'Instruction N°31/2005 du Conseil Régional de l'Epargne et des Marchés Financiers (CREMPF), nous avons procédé aux travaux spécifiques relatifs :

- à l'organisation administrative et le gouvernement d'entreprise,
- au contrôle interne.

**2. Organisation administrative, gouvernement d'entreprise et contrôle interne**

L'organisation générale de la société, la conception et la mise en œuvre du dispositif de gouvernement d'entreprise et de contrôle interne relève de la responsabilité de ses dirigeants. Il nous appartient, dans le cadre de notre mission de commissaire aux comptes, de décrire et d'apprécier le dispositif de mise en place, afin de former notre jugement.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimées nécessaires en la circonstance.

## **2.1 Organisation administrative, gouvernement d'entreprise**

Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur l'organisation administrative et le gouvernement d'entreprise de la société.

## **2.2 Contrôle interne**

Conformément aux dispositions de l'article 6 de l'Instruction susvisée, nous avons formulé dans un rapport spécifique, des recommandations en vue de l'amélioration du contrôle interne. Les points soulevés dans ce rapport n'affectent pas de façon significatives les comptes au 31 décembre 2011 et ne remettent pas en cause l'opinion exprimée ci-dessus sur les états financiers annuels.

## **3. Autres vérifications spécifiques**

Nous avons également procédé, conformément aux normes de la profession applicables en Côte d'Ivoire, aux vérifications spécifiques prévues par l'Acte Uniforme du traité de l'OHADA relatif au droit des sociétés commerciales du GIE.

Nous n'avons pas d'observations à formuler sur la sincérité et la concordance avec les états financiers annuels des informations données dans le rapport du Conseil d'Administration et dans les documents à adresser aux actionnaires sur la situation financière et les états financiers annuels.

Abidjan, le 23 avril 2012

**ECR International**

**EICI**

---

**Charles AïE**  
**Expert Comptable Diplômé**

---

**Aka HOBA**  
**Expert Comptable Diplômé**

# RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS VISEES AUX ARTICLES 438 ET SUIVANTS DE L'ACTE UNIFORME RELATIF AU DROIT DES SOCIETES COMMERCIALES ET DU GIE DU TRAITE DE L'OHADA

(Exercice clos le 31 décembre 2011)

Messieurs,

En application de l'article 440 de l'Acte Uniforme du traité de l'OHADA relatif au droit des sociétés commerciales et du GIE, nous avons l'honneur de vous présenter notre rapport spécial afférent aux opérations visées aux articles 438 à 448 dudit traité, qui stipulent que toute convention entre une société anonyme et l'un de ses administrateurs, directeurs généraux ou directeurs généraux adjoints doit être soumise à l'autorisation préalable du conseil d'administration.

Il en est de même de conventions auxquelles un administrateur ou directeur général ou un directeur général adjoint est indirectement intéressé ou dans lesquelles il traite avec la société par personnes interposées.

Sont également soumises à l'autorisation préalable du conseil d'administration, les conventions intervenues entre une société et une entreprise ou une personne morale, si l'un des administrateurs ou directeur général ou directeur général adjoint de la société est propriétaire de l'entreprise ou associé indéfiniment responsable, gérant, administrateur général adjoint, directeur général ou directeur général adjoint de la personne morale contractante.

Cette réglementation n'est pas applicable aux opérations courantes conclues à des conditions normales.

Il ne nous appartient pas de rechercher l'existence de convention, mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles de celles dont nous avons été avisées, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ses conventions en vue de leur approbation.

Nous avons effectué nos travaux selon les normes de la profession applicables en Côte d'Ivoire, ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

## **I. CONVENTIONS CONCLUES AU COURS D'UN EXERCICE ANTERIEUR DONT L'EXECUTION S'EST POURSUIVIE AU COURS DE L'EXERCICE 2011**

### **1. Convention d'assistance et de prestations de service avec la société BOLLORE SA**

Convention conclue le 7/12/2001

Pour l'exercice 2011, BOLLORE a facturé à la Société Forestière Equatoriale **7 215 528 F.CFA HT (11 000 euros)**

### **2. Convention de trésorerie avec BOLLORE SA**

Poursuite de la convention de trésorerie signée avec la société BOLLORE le 14 juin 2004 aux conditions précédentes.

### **3. Convention de trésorerie avec SITARAIL**

Poursuite de la convention de trésorerie signée avec SITARAIL le 21 avril 2005 aux conditions précédentes.

## **II. CONVENTIONS NOUVELLES**

Le président de votre conseil d'administration ne nous a donné avis d'aucune convention susceptible d'entrer dans le cadre des dispositions susvisées.

Conformément à la loi et aux statuts de la Forestière Equatoriale, il appartient à votre Assemblée de se prononcer sur ces conventions.

Abidjan, le 23 avril 2012

**Les Commissaires aux comptes**

**ECR International**

**EICI**

---

**Charles AïE**  
**Expert Comptable Diplômé**

---

**Aka HOBA**  
**Expert Comptable Diplômé**

## Résolutions présentées à l'Assemblée Générale Ordinaire du 5 juin 2012

### **PREMIÈRE RÉSOLUTION**

(Approbation des comptes annuels de l'exercice 2011)

L'Assemblée générale, après avoir pris connaissance du rapport de gestion du Conseil d'administration et du rapport du Président sur le contrôle interne, qu'elle approuve dans tous leurs termes, ainsi que du rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes annuels, approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2011 tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports.

En conséquence, elle donne pour l'exercice clos le 31 décembre 2011 quitus de leur gestion à tous les administrateurs.

### **DEUXIÈME RÉSOLUTION**

(Affectation du résultat)

L'assemblée générale approuve la proposition du conseil d'administration et décide d'affecter le bénéfice distribuable de la façon suivante :

(en FCFA)

Résultat de l'exercice	(15 678 554)
Report à nouveau antérieur	4 755 314 095
<b>Total à affecter</b>	<b>4 739 635 541</b>
Dividendes	466 398 900
Au compte « Report à nouveau »	4 273 236 641

La répartition totale en faveur des actionnaires soit 466 398 900 FCFA avant retenue à la source de l'IRVM d'un montant total de 55 967 868 FCFA représentera un dividende brut de 3 300 FCFA (5,031€) soit net 2 904 FCFA (4,427 €) par action du nominal de 2 500 FCFA, payable à partir du 18 Juin 2012 :

- Pour 2 904 FCFA au siège social, avenue Christiani Treichville 01- BP 40822 Abidjan 01 République de Côte d'Ivoire.
- Pour 4,427 Euros aux guichets du CM-CIC titres contre estampillage des certificats ou remise du coupon n° 73 des actions au porteur

### **TROISIÈME RÉSOLUTION**

(Approbation des conventions réglementées)

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial des Commissaires aux Comptes établi conformément aux prescriptions de l'article 438 de l'acte uniforme relatif au droit des sociétés commerciales et du groupement d'intérêt économique, prend acte des déclarations y inscrites et en approuve les conclusions.

#### **QUATRIÈME RÉSOLUTION**

(Renouvellement du mandat d'un administrateur)

L'Assemblée générale, constatant que le mandat de Jean-Philippe Hottinguer arrive à expiration à l'issue de la présente Assemblée, décide de renouveler ce mandat pour une durée de six ans, soit jusqu'à l'Assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2017.

#### **CINQUIÈME RÉSOLUTION**

(Pouvoirs pour les formalités)

L'Assemblée générale, donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

## Autres informations réglementées

- 69 Attestation du rapport financier annuel
- 69 Document d'information annuel

## ATTESTATION DU RAPPORT FINANCIER ANNUEL

J'atteste que, à ma connaissance, les comptes sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et que le rapport de gestion figurant à la page 4 présente un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquels elles sont confrontées.

Le 30 avril 2012  
Philippe Labonne  
Directeur Général

### Document d'information annuel

#### Informations périodiques et occasionnelles disponibles sur le site Internet de la société ([www.forestiere-equatoriale.com](http://www.forestiere-equatoriale.com))

Les communiqués ci-dessous ont été diffusés par Hugin.

#### Communiqués

22/03/2012	Résultats de l'exercice 2011
10/02/2012	Chiffre d'affaires de l'exercice 2011
08/11/2011	Chiffre d'affaires du troisième trimestre 2011
31/08/2011	Rapport financier semestriel 2011
30/08/2011	Résultats du premier semestre 2011
03/05/2011	Chiffre d'affaires du premier trimestre 2011
07/06/2011	Rapport annuel 2010
02/06/2011	Mise à disposition du rapport annuel 2010
31/04/2011	Résultats de l'exercice année 2010
11/02/2011	Chiffre d'affaires de l'exercice 2010

#### Publications (disponibles sur le site Internet : [www.forestiere-equatoriale.com](http://www.forestiere-equatoriale.com))

31/08/2011	Rapport financier semestriel 2011
07/06/2011	Rapport annuel 2010

#### Rapport annuel (disponible au siège de la société)

30/04/2012	Rapport annuel 2011
30/05/2011	Rapport annuel 2010

#### Informations publiées au bulletin des annonces légales obligatoires (Balo) sur le site [www.journal-officiel.gouv.fr](http://www.journal-officiel.gouv.fr)

01/07/2011	Rapport des Commissaires sur les comptes consolidés et les comptes annuels de l'exercice 2010
01/07/2011	Publication des comptes de l'exercice 2010

#### Informations déposées au greffe du tribunal de première instance d'Abidjan

31/08/2011	Dépôt des Etats Financiers de l'exercice clos le 31/12/2010 (Dépôt n° 1854/2011 du 31/08/2011)
08/08/2011	Procès verbal de l'assemblée générale du 17 juin 2011 (Dépôt Vol.01/F°04/N°90/Bord 50/18 du 8/08/2011)

#### Informations mises à disposition des actionnaires préalablement à la tenue de l'Assemblée générale de Forestière Équatoriale

##### Préalablement à l'Assemblée Générale Ordinaire du 17 juin 2011

- L'avis de convocation paru dans le Journal des Annonces Légales Fraternité Matin du 20 mai 2011
- Les statuts
- L'inventaire des éléments actifs et passifs du patrimoine de la Société
- Les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) de l'exercice clos le 31 décembre 2010 ainsi que le tableau des affectations de résultat, l'inventaire des valeurs mobilières, les comptes consolidés et le rapport sur la gestion du groupe
- Le tableau des résultats financiers des cinq derniers exercices
- Le rapport du Conseil d'Administration à l'assemblée générale ordinaire
- Le rapport de la Présidente du Conseil d'administration sur les procédures de contrôle interne
- Le rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes annuels
- Le rapport des Commissaires aux Comptes sur le rapport du Président pour ce qui concerne les procédures de contrôle interne
- Le rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions réglementées

- Le texte des projets de résolutions
- La liste des administrateurs avec l'indication de leurs fonctions dans d'autres sociétés
- La liste des conventions relevant des dispositions de l'article 438 de l'acte Uniforme de l'OHADA intervenues au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2010
- La liste des actionnaires arrêtée par la Société le cinquième jour qui précède l'Assemblée Générale